

Du 29 juin au 5 juillet 2026 - N° 5026

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



La Côte-d'Or en chiffres 2026

Disponible en Kiosques!

Le hors-série annuel du *Journal du Palais*, *La Côte-d'Or en chiffres* vient de sortir ce 22 juin. Depuis 2017, ce magazine propose un panorama unique de données réunies, consolidées et commentées dans tous les secteurs de la vie économique du département... Vendu en kiosque au prix de 12 € ou via le bon de commande page 16.

Le Cassissium investit pour grandir

Un peu plus de 10 ans après ses derniers grands travaux, le musée du groupe Védrenne, à Nuits-Saint-Georges, s'agrandit pour diversifier sa clientèle grâce à une enveloppe de 1,2 M€. Inauguration prévue en avril 2027. Page 4

La colchicine relocalisée

Jusqu'ici opérée en Europe de l'Est, le laboratoire français Mayoly a choisi Auxerre pour relocaliser la production de la colchicine. En s'appuyant sur le façonnier pharmaceutique Galien, le groupe investit 2,5 M€ dans un projet industriel. Page 6

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

La région fait de la protection des citoyens un fil rouge



Les élus de la région BFC se sont réunis en assemblée plénière jeudi 25 et vendredi 26 juin. Pour Jérôme Durain, président de la collectivité, cette session marquait un tournant où les projets mûris depuis son arrivée prennent corps.

Entre stratégie de défense, sécurité dans les transports, mutuelle régionale et urgence éducative, l'exécutif affiche une priorité claire : protéger les citoyens dans un contexte climatique et social de plus en plus incertain. « Le sujet, me

semble-t-il qui est au cœur de cette assemblée plénière, c'est celui de la protection de nos concitoyens. C'est un fil rouge qui est central dans les attentes de nos concitoyens. Il a sur ce sujet une vraie demande de service public. Nous en avons

conscience sur les enjeux de la santé, de l'éducation... nous découvrons aujourd'hui que c'est encore plus marqué dans les domaines de la sécurité, de la justice et de la protection. »

Page 7

Les Mâconnais passent au circuit court électrique

C'est sous un soleil de plomb, heureux présage sans doute, que les souscripteurs à l'offre d'électricité verte et locale, ont pu découvrir, le 16 juin, « leur » centrale photovoltaïque de la Grisière, accueillies par le directeur ENR de la Smeg, opérateur énergétique basé à Monaco, Olivier Marchand et Jean-Patrick Courtois, maire de Mâcon. Ce der-

nier a rappelé l'intérêt économique du projet pour sa collectivité, sur un terrain mouvant et inutilisable (il repose sur les déchets enfouis) qui désormais va rapporter aux contribuables 75.000 € de loyer annuel « et même 100.000 € si on ajoute les économies liées à l'entretien du terrain. »

Page 3

Le RCA face au défi économique de la Fédérale 1. Page 2

R 28302 - 5026 - 2€



Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

1 PLACE DE SPECTACLE	PARKING VIP	PASS VIP	ACCUEIL PERSONNALISÉ	COCKTAIL DINATOIRE	ACCOMPAGNEMENT EN SALLE
----------------------	-------------	----------	----------------------	--------------------	-------------------------

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES

ZENITH DIJON

contact@zenith-dijon.fr
03 80 72 98 23
Rue de Colchide - 21000 - Dijon
Tram T2 arrêt Zenith
ZENITH-DIJON.FR

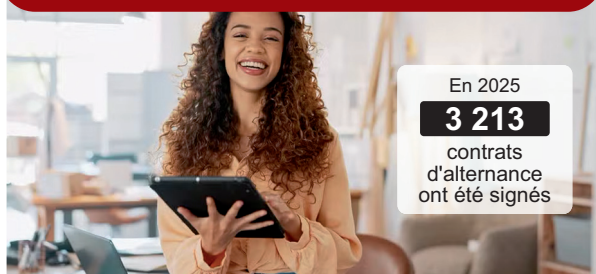
Constructeur de bâtiments tertiaires et industriels



GROUPE GUITON
Concepteur Constructeur engagé

www.groupe-guigon.fr

L'alternance dans le commerce en BFC



En 2025
3 213
contrats
d'alternance
ont été signés

En BFC, l'alternance à la cote dans le commerce

Selon une étude de l'Opcommerce, en BFC, 3.213 contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans le commerce ont été signés en 2025 (contre 107.051 en France). Alors que les aides publiques à l'alternance ont été revues à la baisse, les entreprises du commerce continuent de privilégier ce dispositif. Le secteur maintient sa solidité, notamment porté par les 57.479 salariés de la région. Dans les détails, 47 % des TPE ont signé un contrat en apprentissage et 29 % ont eu recours au contrat de professionnalisation. Les entreprises de plus de 300 salariés ont également maintenu leurs recrutements : 26 % ont accueilli un salarié en contrat d'apprentissage et 62 % en contrat de professionnalisation.

Crise RH dans le secteur social



70%
des structures
doivent réduire
leur activité

Le social en pleine crise RH

Selon une enquête de Staff & Go, le secteur de l'action sociale et médico-sociale fait face à une crise RH forte. Ainsi, Près d'une structure sociale ou médico-sociale sur deux ont déjà dû annuler ou reporter une prestation faute de personnel, et quatre sur dix ont été contraintes de refuser de nouveaux bénéficiaires ou de nouvelles inscriptions. Face aux pénuries de personnel, la crise RH n'est plus seulement un problème de recrutement mais elle affecte directement la continuité de l'accompagnement des publics fragiles. Si rien ne change, la crise RH pourrait devenir une crise d'accès aux services. En effet, près de 7 structures sur 10 disent être déjà contraintes de réduire leur activité, ou craindre de devoir le faire d'ici trois ans.

Le marché de la résidence secondaire en BFC



Prix médian pour
160 m² en euros
289 000
198 000
En France En BFC

Le marché de la résidence secondaire se porte bien en BFC

Acheter une résidence secondaire en BFC permet de réaliser, côté franc-comtois, une économie de 91.000 € par rapport au budget médian national, tout en gagnant 25 m² de surface habitable. Avec un prix médian de 198.000 € pour 160 m², la région offre un pouvoir d'achat immobilier spectaculaire face à la moyenne française (289.000 € pour 135 m²). C'est encore plus net côté bourguignon avec un prix médian de 165 000 €. Ce gain équivaut à l'ajout d'une grande chambre ou d'un bureau, transformant radicalement le projet de vie. Loin d'être un marché en retrait, la région affiche une attractivité solide, avec une demande qui progresse quasiment au même rythme que le reste du territoire.

baromètre

Pour la première fois de son histoire, le Rugby Club Auxerrois évoluera en Fédérale 1 la saison prochaine.



le RCA face au défi économique de la Fédérale 1

Le coup de sifflet final de la montée à Rennes a libéré tout un club. Mais à peine les célébrations terminées, les dirigeants ont dû replonger dans la réalité. « Le plus dur commence », résume Kieran Laurin, président du Rugby Club Auxerrois. La montée en Fédérale 1 propulse désormais le RCA parmi les 48 meilleures équipes du rugby amateur français. Une promotion qui entraîne mécaniquement une hausse des besoins financiers. « Il faut que je trouve de l'argent hyper rapidement pour être sûr que l'on puisse exister dans ce championnat », reconnaît Kieran Laurin. Le président sait que la marche est importante. Selon Matthieu Driol, un club de Fédérale 2 visant simplement le maintien dispose d'un budget compris entre 500.000 et 700.000 €. Pour la division du dessus, ce budget devra être revalorisé... Les déplacements constituent l'une des principales inconnues. Selon la composition des futures poules, les Auxerrois pourraient être amenés à parcourir plu-

sieurs centaines de kilomètres supplémentaires chaque week-end. « On parle d'aller jouer jusqu'à Monaco », souligne le président. Des trajets qui pèseraient lourdement sur les finances du club.

L'engouement populaire observé lors des phases finales constitue toutefois un argument de poids auprès des partenaires. Plus de 2 000 spectateurs ont assisté aux rencontres décisives disputées à Pierre-Bouillot et près de 200 supporters ont effectué le déplacement à Rennes. « Quand un partenaire voit que le club fédère autant de monde, cela facilite les discussions, estime Kieran Laurin. On va tout faire pour que cet engouement continue la saison prochaine ».

FORMER LOCALEMENT POUR GRANDIR DURABLEMENT

La montée en Fédérale 1 impose également d'avoir une équipe d'espoirs composée de joueurs de moins de 25 ans. Le club entend donc poursuivre le modèle qui a fait son succès : la formation. Aujourd'hui, l'académie

regroupe plus de 300 jeunes tandis que les effectifs seniors représentent environ 70 joueurs. Selon Matthieu Driol, près de 60 % du budget du club est consacré à la formation cette saison. Le RCA a obtenu une troisième étoile de labellisation pour son école de rugby, le plus haut niveau de reconnaissance, un peu plus de 160 clubs ont atteint ce niveau en France.

« On veut garder un modèle avec des joueurs amateurs », insiste Franck Cohen. Le technicien privilégie la symbiose des talents issus du territoire et d'un recrutement efficace de joueurs extérieurs. Cette philosophie répond aussi à une logique économique. « Faire venir quelqu'un de l'extérieur, il y a des réussites mais aussi des échecs qui peuvent coûter très cher », poursuit Kieran Laurin. À l'inverse, former ses propres joueurs permet de maîtriser les coûts tout en consolidant l'identité du club.

Enzo Beaudet

Ils bougent.



NOUVEAU DIRECTEUR TERRITORIAL À LA BANQUE POSTE BFC.

Philippe Gay est nommé directeur territorial Bourgogne Franche-Comté, secteur « public et économie sociale » de la Banque des entreprises et du développement local. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de La Banque Postale qui ambitionne d'accélérer la diversification de ses activités auprès des entreprises clients PME-ETI et de consolider sa place de leader des collectivités locales et des hôpitaux publics.

L'équipe du secteur public et économie sociale de la Banque des entreprises et du développement local de la Banque Postale est présente pour faciliter le développement économique de la région Bourgogne Franche-Comté, en tant que premier financeur des collectivités locales. En effet, elle peut répondre à tous besoins de financement des bailleurs sociaux, des établissements publics de santé, des associations et de diverses structures d'économie mixte.

Après avoir occupé diverses fonctions, responsable de marché institutionnel, puis directeur de la clientèle santé Rhône-Alpes, puis des grandes collectivités d'Occitanie, Philippe Gay entre en 2017 à La Banque Postale pour la création d'un centre d'affaires Entreprises sur les deux Savoie. Il prend la direction en 2020 du secteur public et économie sociale du territoire Arc Alpin et a choisi d'exercer ces mêmes fonctions désormais pour la région Bourgogne Franche-Comté.

décideurs

leJournalduPalais

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publireportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

À LA UNE

Les Mâconnais passent au circuit court électrique

Saône-et-Loire. La ville de Mâcon et la Smeg ont lancé officiellement mardi 16 juin le service d'autoconsommation collective d'électricité grâce à la centrale solaire installée sur le site de l'ancienne décharge de la Grisière.



C'est sous un soleil de plomb, heureux présage sans doute, que les souscripteurs à l'offre d'électricité verte et locale, ont pu découvrir « leur » centrale photovoltaïque de la Grisière, accueillis par le directeur ENR de la Smeg, opérateur énergétique basé à Monaco, Olivier Marchand et Jean-Patrick Courtois, maire de Mâcon. Ce dernier a rappelé l'intérêt économique du projet pour sa collectivité, sur un terrain mouvant et inutilisable (il repose sur les déchets enfouis) qui désormais va rapporter aux contribuables 75.000 € de loyer annuel « et même 100.000 € si on ajoute les économies liées à l'entretien du terrain. »

UNE COMMUNAUTÉ DE SOUSCRIPTEURS

Ce projet d'envergure, monté en partie grâce à un financement participatif dédié aux acteurs locaux, est vertueux à plus d'un titre : il produit de l'électricité verte, 6 Mégawatt Crête dont un est réservé à l'autoconsommation dans un périmètre de 2 km, les 5 autres étant injectés dans le réseau, à tarif garanti pour 20 ans.

La production annuelle de ce site de 5,4 ha s'élève à 7,8 Gigawatt heure, soit l'équivalent de la consommation de 1.800 foyers. À ce jour, une cinquantaine de particuliers ont souscrit à l'offre, sans frais d'entrée, ainsi qu'une dizaine d'acteurs locaux (entreprises, commune de Mâcon, CH Mâcon, des négociations sont en cours avec le SDIS). « On a dû ouvrir une liste d'attente », précise Sandrine Peller, cheffe de projet au sein de SerenySun Energies, en charge du lien avec la communauté de consommateurs.

LE CENTRE HOSPITALIER, CLIENT MAJEUR

La centrale de la Grisière alimentera les foyers individuels à hauteur de 20 à 30 % de leur consommation, (charge à leur fournisseur de déduire cette part de la facture), à un prix légèrement inférieur au marché. « Je vais faire environ 3 %



Un terrain vague inexploitable et pollué est désormais un gisement d'électricité verte et locale, très discret dans le paysage. Crédit :AL Drone.

d'économie, calcule cette retraitée souriante, donc c'est surtout pour faire notre B.A pour l'écologie ».

Pour l'hôpital de Mâcon, engagé dans une stratégie de décarbonation, l'enjeu est loin d'être anodin. Contrairement aux particuliers dont la souscription est sans engagement, l'établissement public a négocié un contrat de dix ans qui le place à l'abri des fluctuations du cours européen de l'électricité. « La centrale fournira 16 % de notre consommation annuelle, annonce Frédéric Durranc, directeur achats logistique. On fonctionne 7 jours sur 7 et H24, on leur apporte une consommation régulière et homogène sur l'année ». Économies estimées ? Plus de 25.000 € sur une facture annuelle de... 1 à 1,5 M €. « C'est aussi notre rôle d'acheteur public de favoriser le local », justifie l'acheteur.

La SMEG ne s'interdit pas à l'avenir l'augmentation de la part de 1 Mwc d'autoconsom-

Le maire de Mâcon, entouré par Olivier Marchand et Raphaël Hasni (Smeg), s'est félicité du recours à des personnes en insertion, via l'organisme Aile Sud-Bourgogne, pour le chantier et pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque de la Grisière. Crédit :JDP.



mation par l'installation de nouveaux modules sur le site ou sur un site voisin.

LA VILLE ET LA SMEG NE VEULENT PAS S'ARRÊTER LÀ

Le maire de Mâcon, qui entame son cinquième man-

dat, n'entend pas non plus s'arrêter en si bon chemin. Il a lancé une étude pour connaître la faisabilité de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures et parking de la ville. Le gymnase Schumann, à reconstruire suite à un incendie,

sera équipé en 2027 et le parking de Champvert, totalement à refaire, pourrait l'être aussi avec toujours la volonté de proposer aux riverains d'autoconsommer l'électricité produite.

David Bessenay

ENTREPRISES

Nuits-Saint-Georges : le Cassissium investit pour grandir

Côte-d'Or. Un peu plus de 10 ans après ses derniers grands travaux, le musée du groupe Védrenne s'agrandit pour diversifier sa clientèle grâce à une enveloppe de 1,2 M€. Inauguration prévue en avril 2027.



La bouteille de liqueur de cassis a trouvé sa place dans l'un des parpaings du chantier, les travaux de l'extension du Cassissium peuvent débuter. Ouvert en 2001 à Nuits-Saint-Georges et repensé en 2013 avec une refonte de sa scénographie, le musée, consacré à la baie rouge et aux liqueurs, imaginé par le groupe Védrenne franchit une nouvelle étape avec un investissement de 1,2 M€. « *Malgré une conjoncture complexe, le groupe affiche de bons résultats qui permettent de lancer ce projet que nous avons depuis quelques années. Cela reste néanmoins une décision risquée mais capitale pour le Cassissium et le tourisme local* », résume Jean-Pierre Cointreau, président du groupe Védrenne. Concrètement, le site touristique, complémentaire à l'activité de production du groupe, s'agrandira grâce à une extension de 350 m² incluant 100 m² de terrasse. Alors que l'œnotourisme dans toutes ses composantes accueille 12 millions de visiteurs annuels en France, le spiritourisme à lui seul en rassemble deux millions. « *C'est un outil de communication et de développement touristique pour nos territoires.* » Le Cassissium compte pour sa part 70.000 visiteurs annuels dont 25 % d'étrangers.

SÉDUIRE DE NOUVEAUX VISITEURS

L'agrandissement prévu vise à renforcer la présence du Cassissium sur le marché des professionnels notamment avec une salle de séminaire mais aussi une salle de restauration et un bar VIP avec un comptoir de neuf mètres de long. « *Nous avons de plus en plus de teambuilding et de séminaires sans en faire la promotion mais c'est un créneau autour duquel*



Vue d'architecte du futur Cassissium. Crédit : Cabinet Tridon Architecture (Pierre Tridon).

nous souhaitons nous développer » précise Jean-Michel Tissot, directeur du Cassissium. Le responsable entend par ailleurs retenir les visiteurs grâce à une offre de restauration et attirer un public haut de gamme en combinant le cassis à la gastronomie et à des animations culinaires. Deux à trois recrutements sont prévus dans les trois ans à venir pour accompagner ce développement. « *Le but est d'augmenter de 30 % le chiffre d'affaires actuel, supérieur à un million d'euros.* » Même si le nombre de groupes qui font étape au Cassissium reste stable, soit 350 à 400 par an, leur envergure diminue encourageant la structure à se tourner de plus en plus vers le visiteur individuel, venu en famille ou entre amis, et à surfer sur la vague populaire des cocktails. Pour l'heure, les entreprises, toutes situées dans un rayon

de 50 kilomètres, ont démarré les travaux afin de tenir les délais pour une inauguration attendue en avril 2027.

Nadège Hubert



Jean-Pierre Cointreau, président du groupe Védrenne, et Jean-Michel Tissot, directeur du Cassissium ont officiellement lancé les travaux du chantier d'extension. Crédit : JDP.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Région BFC. Le partenariat entre la Fondation TotalEnergies et la Fondation du patrimoine a fêté ses vingt ans au Théâtre de Nevers. Il a accompagné 350 chantiers avec une même logique : faire du patrimoine un levier d'insertion, de formation et de développement territorial.

Deux Fondations unies pour l'insertion



Deux décennies, 350 chantiers, environ 40M€ d'investissements : ce sont les chiffres du partenariat entre la Fondation du Patrimoine et la Fondation TotalEnergies. Un rapprochement qui se veut un levier à la fois patrimonial, économique et social : « *La jeunesse, l'insertion et la formation des jeunes sont les axes principaux d'intervention de la fondation* », explique Vincent Gaffard, directeur régional Bourgogne Franche-Comté de TotalEnergies. Pour la Fondation du patrimoine, cette dimension est également stratégique : « *Ce critère d'insertion est clairement très porteur et il est bien reçu, à la fois par les responsables politiques et par les territoires. Il devrait permettre de générer environ 20.000 heures d'insertion en 2025* », détaille Jean-Christophe Bonnard, délégué régional de la Fondation du Patrimoine en BFC. Au-delà de l'enjeu social, les effets économiques sont notables : « *On estime qu'un euro investi dans un chantier de rénovation du patrimoine représente 20 à 23 € de retombées économiques* », ajoute Vincent Gaffard.

Le Théâtre de Nevers, restauré entre 2015 et 2019 pour 2,22 M€, en est un exemple. Le projet, soutenu

par la Fondation TotalEnergies à hauteur de 100.000€ et une collecte de dons équivalente, a mobilisé environ 120 jeunes issus de dispositifs d'insertion : « *Aujourd'hui, l'équipement affiche un taux d'utilisation de 98 %* », détaille Marie-Liesse Dupoyet, chargée de mission de la Fondation du patrimoine pour la Nièvre. Dans un autre registre, l'observatoire astronomique de Château-Chinon illustre l'ouverture du dispositif vers le patrimoine scientifique et naturel. Soutenu à hauteur de 100.000 €, il s'inscrit dans une dynamique de valorisation du ciel nocturne et de développement d'activités pédagogiques et touristiques, en résonance avec Vézelay, engagé dans la protection du ciel nocturne et la lutte contre la pollution lumineuse, dans le cadre du Grand Site de France et du Parc naturel régional du Morvan.

UN MODÈLE STRUCTURÉ

La Fondation du patrimoine représente aujourd'hui environ 180 M€ de contributions annuelles à l'échelle nationale : « *Le partenariat avec la Fondation TotalEnergies est une petite part mais il est très structurant parce qu'il permet de développer des projets intégrant l'insertion des jeunes, l'insertion professionnelle et parfois des parcours plus spécifiques et c'est une dyna-*

Sur la scène, au micro : Jean-Christophe Bonnard. Crédit : JDP.



mique aujourd'hui très bien comprise et valorisée par les territoires. La force de ces projets, c'est qu'ils ne se limitent pas à la restauration, ils embarquent une dimension sociale forte », explique Jean-Christophe Bonnard. Les chantiers reposent sur une organisation encadrée associant entreprises et bénévoles, ces derniers pouvant intervenir uniquement sur des tâches ciblées : « *Par exemple à Nevers, les jeunes en insertion ont contribué au démontage des sièges du Théâtre et aux travaux de pré-chantier* », précise Marie-Liesse Dupoyet.

Alors, comment sont choisis les projets ? : « *On mobilise nos délégations régionales pour identifier les opérations les plus pertinentes avant une sélection resserrée au niveau national ; on cible les projets intégrant une dimension d'insertion, avec exclusion du patrimoine privé et priorité donnée aux chantiers capables d'accueillir des publics éloignés de l'emploi. On fait un écrémage pour en présenter au maximum deux par région au comité national qui en retient 15* », explique Vincent Gaffard. Enfin, le partenariat dépasse les

chantiers avec un volet dédié à la formation et à la transmission des savoir-faire. La Fondation TotalEnergies accompagne environ 100.000 jeunes par an et dispose de 200 M€ sur cinq ans pour ses actions sociales et éducatives. Un partenariat de 60 M€ sur dix ans a aussi été signé avec la Fédération nationale des écoles de production avec un objectif clair : renforcer les filières techniques et sécuriser les parcours d'insertion professionnelle des jeunes.

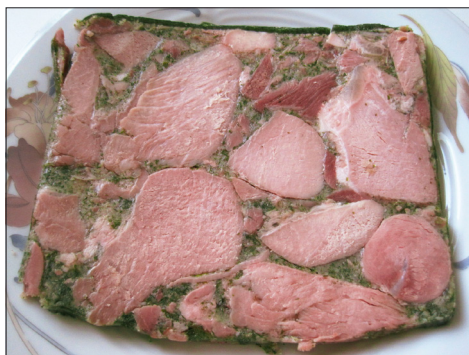
Antoine Gavory

Bourgogne. Le Jambon persillé de Bourgogne ainsi que les jeunes bovins de race charolaise désormais distingués par le comité national des Indications géographiques protégées.

Deux fleurons gastronomiques locaux reconnus au niveau national



Le comité national des Indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties s'est réuni le 11 juin 2026 : les travaux ont notamment porté sur la reconnaissance de trois nouveaux produits sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, dont le Jambon persillé de Bourgogne. Porté par l'« Association du Jambon Persillé et Persillé de Bourgogne », ce projet fédère autour de la démarche neuf fabricants artisans et industriels, ainsi que deux unions professionnelles des bouchers, charcutiers et traiteurs, au sein d'une aire géographique recouvrant l'ensemble des départements de l'ancienne région Bourgogne et le canton de Dôle. « *Produit emblématique de la Bourgogne, le vote de la reconnaissance en IGP reconnaît d'une part la réputation du produit, attestée dans de nombreux ouvrages littéraires, et d'autre part les caracté-*



IGP pour le jambon Persillé, Label Rouge pour les jeunes bovins charolais : la BFC brille à l'INAO !
Crédit : Wikipedia / Magnifik



ristiques particulières découlant d'un savoir-faire des fabricants, tel que la technique de moulage spécifique à ce produit, approuve l'Institut national de l'origine et de la qualité. *Ce savoir-faire permet d'obtenir un produit, caractérisé par l'usage de vin blanc et de persil, dans lequel les morceaux de viande de taille variable sont liés entre eux et dispersés par un liant opaque laissant apparaître des morceaux de persillé.*

Enfin, le Comité a approuvé la

reconnaissance en Label rouge d'animaux jeunes de race charolaise. Porté par l'ODG Qualinea, ce nouveau cahier des charges valorise une qualité supérieure et « *distingue des produits issus d'animaux élevés selon des critères stricts comme par exemple une autonomie alimentaire supérieure à 80%, une litière végétale obligatoire dans les bâtiments, une alimentation non OGM (< 0,9%), un chargement réduit, une durée de pâturage pour les animaux du troupeau*

reproducteur de plus de six mois ou une maturation de la viande garantie ». Bien qu'appartenant à une catégorie d'âge inférieure à celles définies par les conditions de production communes en Label Rouge Gros bovins de boucherie, ces animaux sont conduits selon le même mode d'élevage et vont dans la continuité de la filière bovine Label Rouge dans sa globalité.

Emmanuelle de Jesus

Saône-et-Loire

LE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST (SAÔNE-ET-LOIRE) PENSE AUX AIDANTS ET SOUTIENS FAMILIAUX. En France, 11 millions de personnes consacrent en moyenne 8,5 heures par semaine à accompagner un proche dépendant, malade, ou en situation de handicap. Pour 5 millions d'entre eux, cette situation est d'autant plus difficile qu'elle doit être conciliée avec une activité professionnelle. Face à cet enjeu de société, le Crédit Agricole Centre-est et La Fabrique by CA lancent nello, une application mobile conçue pour simplifier l'organisation quotidienne des aidants, alléger leur charge mentale et faciliter la coordination autour du proche aidé.

◆ nello.eu

LANCLEMENT DU DISPOSITIF « VIGILANCE COMMERCE 71 ». Déjà opérationnel sur les territoires relevant de la gendarmerie nationale, ce dispositif de prévention gratuit permet aux commerçants de Saône-et-Loire de recevoir en temps réel, par SMS, des alertes relatives à des méfaits (vols, cambriolages, arnaques, etc.) survenant à proximité de leur établissement. Son déploiement en secteur Police marque une nouvelle étape dans le renforcement du partenariat entre les forces de sécurité intérieure, les services de l'État et la CCI au profit des acteurs économiques du territoire. À ce jour, plus de 400 entreprises sont inscrites au dispositif « Vigilance Commerce 71 » En 2025, 11 alertes ont été diffusées auprès des professionnels concernés. Les commerçants et artisans (ayant un magasin avec vitrine) peuvent s'inscrire gratuitement sur le site dédié :

◆ vigilance-commerce-71.fr

en bref

Yonne. Une ancienne exploitation agricole de Druyes-les-Belles-Fontaines vient d'être rachetée par une coopérative citoyenne menée par Thomas Gueret. L'objectif ? Créer un tiers-lieu agricole mêlant maraîchage bio, habitat partagé, activités associatives et développement local.

Une ferme rachetée pour cultiver l'avenir en commun

À quelques pas du château de Druyes-les-Belles-Fontaines, une ancienne ferme s'apprête à connaître une seconde vie. Une Société coopérative d'intérêt collectif menée par Thomas Gueret, a récemment acquis l'ensemble immobilier pour 166.000 € auprès de la famille de l'ancien exploitant agricole. Le site comprend une maison d'habitation, plusieurs bâtiments agricoles et environ 5.000 m² considérés comme directement exploitables. Un foncier qui offre un potentiel important pour développer une activité maraîchère en agriculture biologique et en circuit court. « Nous, on dit qu'on a un projet nourricier local, résume Thomas Gueret. L'idée, c'est que des agriculteurs puissent produire ici pour nourrir Druyes, puis les alentours et, pourquoi pas, de plus en plus loin. » Les porteurs du projet souhaitent y accueillir un ou plusieurs agriculteurs capables de produire légumes, petits fruits ou plantes aromatiques destinés en priorité aux habitants du territoire. Mais



L'exploitation agricole de Druyes-les-Belles-Fontaines vient d'être rachetée par une coopérative citoyenne menée par Thomas Gueret. Crédit : JDP.

la vocation du lieu dépasse largement la seule production agricole. Les bâtiments pourraient accueillir un laboratoire de transformation, des espaces de stockage mutualisés, un gîte qui est considéré par Thomas Gueret comme le « fer de lance » du projet, des ateliers ou encore un café associatif. La maison d'habitation, pourrait également être utilisée dans le cadre d'un projet d'habitat partagé. « On veut faire une sorte de tiers-lieu agricole, un endroit où se croisent différentes activités, différentes personnes, où il y a des rencontres et un foisonnement d'idées », explique le porteur du projet. Pour financer cette transformation progres-

sive, la coopérative compte sur l'arrivée de nouveaux sociétaires et sur le développement d'activités génératrices de revenus.

ÉCHAPPER À LA SPÉCULATION

Si les initiateurs du projet ont choisi la forme coopérative, ce n'est pas un hasard. Leur ambition est de construire un modèle économique qui privilégie l'utilité collective plutôt que la rentabilité financière. La structure fonctionne selon le principe « une personne, une voix ». Contrairement à une société classique, le pouvoir n'est pas proportionnel au capital investi. Chaque sociétaire participe aux

décisions sur un pied d'égalité, qu'il possède une ou cent parts. « La coopérative, c'est un principe où l'on fait les choses ensemble, souligne Thomas Gueret. Même si quelqu'un apporte beaucoup d'argent, il ne décide pas tout seul. » Cette organisation permet également de limiter la spéculation et de garantir que le projet reste au service du territoire. Au-delà de l'aspect économique, les fondateurs revendiquent une démarche écologique et sociale. « Il faut penser global et agir local, résume Thomas Gueret. On réfléchit aux enjeux agricoles, écologiques ou climatiques à grande échelle, mais on essaie d'apporter ici, à Druyes, une réponse concrète ». Dans un village de moins de 300 habitants où les emplois sont rares, les porteurs du projet espèrent démontrer qu'un modèle coopératif peut devenir un levier de développement économique. « Si l'on arrive à créer une ou deux activités supplémentaires, à produire des légumes et à faire vivre ce lieu, ce sera déjà une réussite pour le village », estime Thomas Gueret.

Enzo Beaudet

Yonne. Jusqu'ici opérée en Europe de l'Est, le laboratoire français Mayoly a choisi Auxerre pour relocaliser la production de la colchicine. En s'appuyant sur le façonnier pharmaceutique Galien, le groupe investit 2,5 M€ dans un projet industriel.

La colchicine relocalisée

L'usine Galien d'Auxerre s'apprête à devenir un maillon important de la souveraineté sanitaire française. Le groupe pharmaceutique français Mayoly a officiellement inauguré, ce mardi 23 juin, les nouvelles lignes de production dédiées à la fabrication de la colchicine sur le site acaïnais. Utilisé dans le traitement de la goutte, de la fièvre méditerranéenne familiale ou encore de la maladie de Behçet, ce médicament est considéré comme stratégique par les autorités de santé.

Cette relocalisation intervient dans un contexte particulier. Jusqu'à présent, la fabrication reposait sur un sous-traitant implanté en Europe de l'Est. Face à l'arrêt de cette collaboration, Mayoly a fait le choix de rapatrier sa production en France afin de reprendre le contrôle de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement



et de sécuriser l'accès à ce traitement pour les patients. Unique fabricant-distributeur de colchicine en France, le laboratoire estime que près de 600.000 patients sont concernés par ce médicament, classé à la fois Médicament d'Intérêt thérapeutique majeur et Médicament stratégique d'intérêt sanitaire et industriel.

TROIS MILLIONS DE BOÎTES

Au-delà de l'enjeu sanitaire, le projet constitue également une opération de réindustriali-

sation. Mayoly mobilise 2,5 M€ pour transférer cette production en Bourgogne Franche-Comté, malgré des coûts de fabrication supérieurs à ceux observés à l'étranger. De son côté, Galien investit 500.000 € pour accroître ses capacités de conditionnement et accompagner la montée en puissance du site. À terme, l'usine auxerroise pourra produire jusqu'à trois millions de boîtes de colchicine par an, destinées au marché français mais également à l'export. Les

premières étapes consisteront désormais à réaliser les lots de validation industrielle et les études de stabilité nécessaires à l'obtention des autorisations réglementaires. Le dépôt du dossier auprès des autorités sanitaires est prévu d'ici la fin de l'année, avec une commercialisation des premiers lots à partir de mi-2027.

Pour les acteurs du projet, cette relocalisation dépasse la seule question du médicament. Elle participe au développement de compétences industrielles à forte valeur ajoutée et conforte le positionnement de la Bourgogne Franche-Comté dans les industries de santé. Présent lors de l'inauguration, le président de région Jérôme Durain a ainsi salué un projet qui fait d'Auxerre « un maillon de la souveraineté sanitaire française », au micro de Ici Auxerre.

Enzo Beaudet

France

LA CPME DEVIENT « LES ENTREPRENEURS ». Le 25 juin au Parc des Princes, le président national de la CPME a officialisé le nouveau nom du syndicat patronal qui devient Les Entrepreneurs. « Ce changement de nom incarne deux ambitions : remettre les entrepreneurs au cœur du débat public et en faire une force de proposition beaucoup plus impactante, d'une part, et, d'autre part, aller chercher tous les entrepreneurs qui ne sont pas aujourd'hui adhérents, pour que l'on soit collectivement plus forts ». Ce positionnement délibérément offensif à quelques mois des présidentielles se décline aussi en local : Eric Boudier, le président des Entrepreneurs 21 rappelait récemment que son syndicat avait présenté une charte aux candidats aux élections municipales à Dijon afin d'éclairer leur engagement vis-à-vis du tissu local des PME.

Région BFC

MEET MY INVESTOR, UN ÉVÉNEMENT UNIQUE DE RENCONTRES ENTRE START-UP RÉGIONALES QUALIFIÉES ET INVESTISSEURS NATIONAUX. Pour cette deuxième édition, le PMT a rassemblé à Dijon le jeudi 25 juin, au Multiplex de L'UBE, les forces vives de l'innovation régionale pour une journée de rencontres à forte valeur ajoutée en Bourgogne Franche-Comté. Aux côtés des accélérateurs sectoriels de la région et la French Tech Bourgogne Franche-Comté, cet événement vise à créer un cadre unique pour connecter innovation technologique et financement stratégique. Cette journée exclusive a mis en relation 15 start-up qualifiées et à fort potentiel (ABTX, Aaugmenteeth, Carla Biotherapeutics, Clhynn, Emio Tech, Fluonir, H2SYS, Hemavision, Neophoria, Orinova, Retinov, Rivolution, Slimbeez, AI2Care, Aqua Green Protect), sélectionnées par un comité d'experts, avec 11 fonds d'investissement et investisseurs privés de dimension nationale (Altis Capital, Angelor, BFC Angels, Bpifrance, Capital Cell Santé, Capital Grand Est, Euronext, Finovam Gestion, Montpensier Arbevel, SWEN Capital Partners et Turenne Capital) autour de secteurs-clés pour l'avenir industriel et technologique : technologies de santé, aéronautique, spatial et défense, agriculture et agroalimentaire, nucléaire et numérique. Un rendez-vous incontournable, soutenu par le CIC, la Caisse d'Épargne BFC et In Extensio, pour faire émerger des collaborations, accélérer les projets innovants et soutenir la croissance des entreprises qui façonneront l'économie de demain.

Yonne

EXAMEN DE PASSAGE RÉUSSI POUR L'AJA DEVANT LA DNCG. Le club bourguignon a présenté, mercredi 17 juin, les comptes de son dernier exercice et son budget pour la saison 2026-2027 devant la Commission de contrôle des clubs professionnels de la Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG). « Le président exécutif de l'AJA, Baptiste Malherbe, a exposé le projet global du club ainsi que la situation financière, mais également détaillé les travaux d'aménagements du stade Abbé-Deschamps et de la plaine sportive de l'Auxerrois. Convaincue par le projet présenté, dans la continuité du travail effectué depuis cinq ans, la DNCG n'a pris aucune mesure à l'encontre de notre club, a émis un avis favorable pour le prochain exercice et salué l'engagement constant et à long terme de James Zhou et d'ORG, notre actionnaire principal. L'AJA peut donc poursuivre sereinement et avec détermination la préparation de cette nouvelle saison en Ligue 1 McDonald's, la quatrième sur les cinq dernières années », se félicite la direction de l'AJ Auxerre.

en bref

COLLECTIVITÉS

Assemblée plénière : la protection des citoyens pour fil rouge

Région BFC. Les élus de la région BFC se sont réunis en assemblée plénière jeudi 25 et vendredi 26 juin. Pour Jérôme Durain, président de la collectivité, cette session marquait un tournant où les projets mûris depuis son arrivée prennent corps. Entre stratégie de défense, sécurité dans les transports, mutuelle régionale et urgence éducative, l'exécutif affiche une priorité claire : protéger les citoyens dans un contexte climatique et social de plus en plus incertain.

Dijon
 Jérôme Durain a souhaité donner une coloration particulière à l'assemblée plénière régionale des 25 et 26 juin, en lien avec l'affaire Lyhanna Rameau Bernard, une collégienne de 11 ans disparue le 29 mai à Fleurance dans le Gers, victime d'enlèvement, de viol et d'assassinat. « Le sujet qui est au cœur de cette assemblée plénière est celui de la protection de nos concitoyens. C'est un fil rouge qui est central dans les attentes de nos concitoyens. Il a sur ce sujet une vraie demande de service public. Nous en avons conscience sur les enjeux de la santé, de l'éducation... nous découvrons aujourd'hui que c'est encore plus marqué dans les domaines de la sécurité, de la justice et de la protection. Et ce concept de protection se décline dans tous les domaines de l'action régionale, de la défense nationale à la santé publique, en passant par la sécurité ferroviaire et l'environnement », développe le président de la région BFC.

PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES

La protection des plus faibles a donc été au centre des débats, avec une attention particulière portée aux violences sexuelles et sexistes, exacerbées par l'émotion suscitée par l'affaire Lyhanna. « C'est difficile quand on parle de protection de ne pas parler de ce drame... qui a engendré chez nos concitoyens une forme de sidération, confie Jérôme Durain. Bien que cela ne soient pas des compétences directes de la région, je pense que nous avons aussi notre part à prendre. Et, je suis convaincu que les souffrances de demain, peuvent être évitées aujourd'hui dans un certain nombre de nos compétences... Je suis, par ailleurs, très heureux de la proposition d'inscription à l'ordre du jour du parlement de la loi intégrale. Notre majorité déposera un vœu en ce sens sur les violences faites aux enfants ».

La sécurité au quotidien ne sera pas oubliée, avec la présentation d'une convention inédite avec la gendarmerie pour renforcer la présence humaine dans les rames de trains. L'objectif, précise Jérôme Durain, est de « lutter contre le sentiment d'insécurité et de permettre aux usagers d'évoluer dans un environnement plus sûr ».

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Sur le volet écologique la canicule, autre actualité brûlante du moment, fait dire à Jérôme Durain : « Notre climat change,

c'est particulièrement marqué dans notre région, et c'est un enjeu majeur pour les politiques publiques pour que nos villes et nos campagnes restent vivables... Nous avons été moqués, contestés, lorsque nous avons engagé des actions pour faire des transitions écologiques et énergétiques des marqueurs forts de notre action régionale, ou quand nous avons voté un rapport déclarant l'urgence climatique pour notre Région en 2021... Ceux qui se moquaient d'un prétendu alarmisme du GIEC ou des ayatollahs verts passent aujourd'hui, en un claquement de doigt, du climat scepticisme à la climatodémagogie en hurlant à l'inaction. Nos concitoyens ne sont pas dupes de ceux qui voudraient supprimer l'Ademe, qui voudraient que les écoles soient toutes climatisées alors qu'ils voulaient supprimer 400 M€ au fonds vert dont c'est précisément la tâche, dénonce-t-il avant d'ajouter : La climatisation est brandie comme l'arme absolue. C'est comme si en matière de sécurité routière on disait aux Français « faites ce que vous voulez. Faites n'importe quoi mais mettez votre ceinture ». Pas besoin de code de la route du moment que vous avez la ceinture... La climatisation est utile, mais ça ne fait pas une politique ! Nous présentons donc à cette assemblée notre rapport de développement durable, qui regroupe l'ensemble des actions de notre collectivité pour décarboner, pour mieux économiser l'énergie, pour déployer les énergies renouvelables, et pour accroître notre résilience face au dérèglement climatique ».

PROTÉGER LA SOUVERAINETÉ ET LE PAYS

Au nombre des autres dossiers majeurs de cette session, la contribution régionale à l'effort national de défense. Jérôme Durain qualifie ce dossier, de « loi de programmation militaire » à l'échelle régionale. « La Bourgogne Franche-Comté, c'est une région de défense par son histoire et par sa géographie. Nous avons des installations extrêmement sensibles, je pense au CEA Valduc qui est au cœur de notre dissuasion nucléaire, à la ville de garnison d'Autun et à la base aérienne de Luxeuil-Bains, qui va changer de dimension avec les travaux gigantesques qui sont opérés pour accueillir deux escadrons de Rafale en 2032 et qui sera la première base dotée de missiles nucléaires hypersoniques. » Au-delà de l'aspect militaire, l'enjeu est également industriel. « Il s'agit là de protection de l'emploi et de l'industrie », explique le président, qui voit dans



Jérôme Durain, président de la région BFC. Crédit : Région BFC-XD.

ce secteur une opportunité de diversification indispensable, notamment face aux difficultés de la filière automobile. La région prévoit de mobiliser 20 M€ sur la période 2026-2030 pour accompagner les investissements, structurer les filières et capter les marchés.

PROTÉGER LE VIVRE-ENSEMBLE

Le second volet de cette assemblée concerne les services publics de proximité, dans un contexte budgétaire que le président décrit comme « particulièrement tendu en raison du désengagement financier de l'État ». Malgré ces contraintes, la région maintient ses engagements territoriaux avec une enveloppe de 22 M€ dédiée aux projets locaux jusqu'au prochain renouvellement régional. « Malgré la menace de baisse des recettes, on ne désarme pas sur la question des territoires », assène Jérôme Durain. Autre volet essentiel de la stratégie de « protection » des citoyens : le maintien de la vie associative. Face à un monde de plus en plus numérique, où l'IA risque de distendre le lien humain, Jérôme Durain considère la vitalité associative comme « un rempart nécessaire qu'il faut sacraliser comme nous l'avons fait avec la culture ». La région consacre ainsi une « feuille de route dédiée, avec notamment un chantier de simplification des démarches administratives », pour alléger le quotidien de ce secteur qui présente 10% de l'emploi privé en BFC, avec 76.000 salariés répartis dans 6.400 structures employeuses.

En matière de santé, la région concrétise deux promesses fortes. D'une part, le lancement d'une mutuelle régionale pour début 2027, visant à offrir « aux habitants les plus modestes des économies de 20 à 25 % par rapport à l'offre de marché », promet le président. Pour nous, il ne s'agira pas de devenir assureur... on va faciliter le travail en coordonnant cette démarche », explique-t-il, tout en indiquant qu'un appel à manifestation d'intérêt va être lancé pour identifier les meilleurs candidats, pour une mise en service en janvier 2027. D'autre part, « l'universitarisation » de l'école de kinésithérapie sur Dijon et Besançon, permettra aux étudiants d'économiser environ 20.000 € sur leurs frais d'inscription, une mesure dont le président se dit « très fier ». « Nous allons passer une convention pluriannuelle qui fixe notre intervention à 725.000 €. » À cela s'ajoute une expérimentation sur la « sécurité sociale de l'alimentation » pour lutter contre les inégalités sociales liées aux déterminants de santé, au premier rang desquels on trouve la qualité de l'alimentation.

Le dossier des transports, et plus particulièrement les difficultés rencontrées sur l'axe Nord-Yonne en direction de Paris, est un point d'achoppement pour l'exécutif. Jérôme Durain ne cache pas son agacement face à la dégradation du service : « Ce que les usagers vivent n'est évidemment pas acceptable... Je me fiche de savoir si c'est SNCF Réseau ou SNCF Voyageurs le responsable, il faut que la

régularité revienne et que l'offre soit satisfaisante ». Le président entend mettre la pression sur l'opérateur historique pour que « des solutions d'indemnisation soient appliquées dès septembre. Ensuite, il faudra que les dessertes soient stabilisées. Nous avons ici un service public qui n'est pas au rendez-vous, qui plus est dans un contexte d'augmentation de la demande... La région en investissant plus d'1 Md€ sur dix ans dans du matériel neuf a fait pleinement sa part. C'est maintenant à la SNCF de respecter les closes de la convention qui nous unis ! Ainsi, je veux dire aux Icaunais qui se sentent abandonnés, vous ne l'êtes pas », martèle-t-il, annonçant la relance des comités de desserte pour restaurer la « démocratie ferroviaire ».

Enfin, l'assemblée est revenue sur le défi logistique du lycée des Haberges à Vesoul qui a dû fermer ses portes en urgence le 7 mai 2026 en raison de risques d'effondrement. La région a réussi le tour de force de programmer la construction d'un lycée modulaire « ex-nihilo » afin de garantir la rentrée en septembre des quelque 950 élèves de l'établissement. « C'est notre projet cathédrale à nous, notre Notre-Dame régionale », lance Jérôme Durain, saluant la mobilisation exceptionnelle des entreprises et des services pour livrer les bâtiments avant le 28 août. Pour le président, cette réactivité est le symbole d'une collectivité qui « écoute les besoins et qui, malgré les tempêtes, ne désarme pas ».

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. Contrat de ville, Festival Golden Coast, Le Dancing, suivi des recommandations de la Chambre régionales de comptes...

Dijon : des investissements structurants votés au conseil

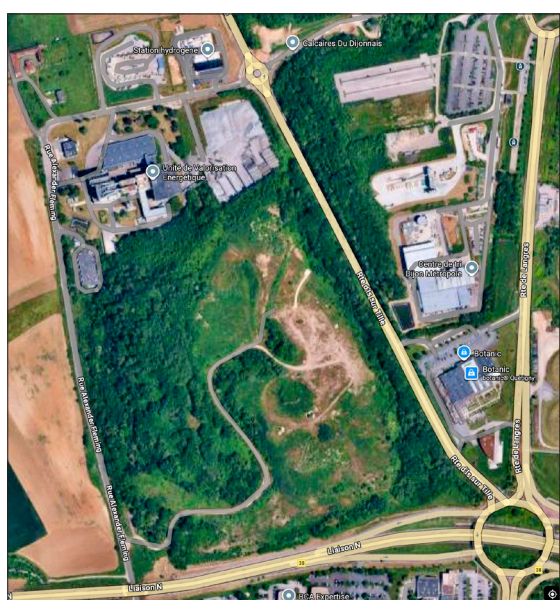
Dijon Lors de la séance du 22 juin 2026, le conseil municipal de Dijon, sous la présidence de la maire Nathalie Koenders, a délibéré sur des dossiers majeurs engageant la trajectoire économique, sociale culturelle et environnementale de la ville.

RÉNOVATION DU DANCING

Le conseil a approuvé la création d'une autorisation de programme pour la rénovation et l'extension du Centre de développement chorégraphique national Le Dancing, aux Grésilles. Le coût global de l'opération est actualisé à 6,4 M€ TTC, contre une estimation initiale de 5,7 M€ en 2025, en raison de l'inflation et de l'intégration de 200.000 € d'équipements scéniques. Le projet bénéficie d'un taux de cofinancement exceptionnel de 63,8 % du montant hors taxes. L'État et la région BFC contribuent chacun à hauteur de 1 M€ via le CPER, complétés par 500.000 € du FNADT et 704.700 € de fonds européens. Le FCTVA est estimé à 951.400 €. Les travaux débuteront en juillet 2026 pour une livraison en décembre 2027.

SOUTIEN AU GOLDEN COAST

Le soutien au festival de musique rap Golden Coast, prévu les 28, 29 et 30 août 2026 à la Combe à la Serpent, fran-



Crédit : Google Maps.

chit une nouvelle étape. 75.000 festivaliers sont attendus sur trois jours pour cette troisième édition. Dijon métropole engage une subvention de 180.000 €, versée en deux temps : un premier acompte de 90 % et un solde de 10 % (soit 18.000 € maximum) conditionné au bilan final. La collectivité déploie des navettes gratuites pour un flux maximal de 17.000 personnes par jour.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 21 HA CÉDÉS

Dans le cadre de sa politique de décarbonation, la ville cède à Dijon métropole une emprise foncière stratégique route métro-

politaine 903 (voir ci-dessus) : l'ancien centre d'enfouissement technique d'une superficie de 21 hectares. Le terrain est cédé pour 1 € symbolique. Dijon métropole prend à sa charge l'intégralité des coûts de mise en conformité et de dépollution (recouvrement de la décharge) ; le projet ultérieur est d'y implanter des ouvrages de production d'électricité renouvelable.

317.700 € POUR LA COHÉSION SOCIALE

Le nouveau contrat de ville (2024-2030) cible la réduction des inégalités pour 23.200 habitants des quartiers prioritaires. La

ville de Dijon mobilise à cet égard un budget total de 317.700 €. Un premier montant de 213.198 € a été validé pour financer 12 actions spécifiques portées par dix associations, projets concentrés sur le lien social, le cadre de vie et l'émancipation par la culture et le sport aux Grésilles et à la Fontaine d'Ouche.

RECOMMANDATIONS DE LA CRC

Un an après le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qualifiant la situation financière de la ville de « très satisfaisante », avec néanmoins quelques réserves (CIGV, notamment), le conseil municipal a fait le point sur les huit recommandations formulées et partagé les décisions prises. Un titre de recettes de 200.000 € a notamment été émis pour recouvrer la subvention versée à la SAS 1001 Nuits suite à la caducité de son projet cinématographique à la Cité internationale de la gastronomie et du vin et la ville cartographie ses 20 régions municipales pour finaliser un plan de contrôle interne d'ici à septembre 2026. La municipalité a toutefois décidé de maintenir la prime de fin d'année, versée depuis plus de 40 ans à ses agents, estimant sa légitimité historique supérieure aux réserves formelles de la Chambre.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. La crèche Les Petits Aviateurs, voulue pour répondre aux besoins des entreprises des Parcs d'Oscara a été inaugurée le 16 juin et attend ses premiers occupants.

Une crèche pour attirer des salariés

Longvic Pour offrir un service à proximité des lieux de travail des salariés, VYV3 Bourgogne a investi 1,4 M€ afin de doter la zone d'activité des parcs d'Oscara d'une crèche de 24 places. « La crèche Les Petits Aviateurs représente une réponse concrète aux besoins croissants des familles et des entreprises de ce territoire », a insisté Bérengère Chabrier-Rodriguez, présidente de la Caf. L'organisme a participé au financement de l'investissement avec une enveloppe de 384.000 € qu'il complètera de 84.000 € annuels destinés au fonctionnement. La Caf apporte également son soutien technique pour porter la mise en œuvre des projets. « Longvic, avec sa zone industrielle



Lors de l'inauguration. Crédit : JDP.

en plein développement, accueille de nombreux salariés venant des communes environnantes. Cette crèche s'inscrit dans une démarche de qualité de vie au travail. » « Pour les entreprises, cette crèche est une manière d'attirer des professionnels »,

complète Lucie Gras, présidente de VYV.

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Alors que le projet a été conçu pour répondre aux souhaits émis par sept entreprises qui s'étaient engagées

à réserver la moitié des places disponibles, seules trois ont pour l'heure bloqué huit places... VYV3 Bourgogne rappelle pourtant que les entreprises désireuses d'accompagner leurs salariés bénéficient de crédit d'impôt limitant le reste à charge à 25 % soit 3.000 €, la place étant fixée à 12.000 € par an, selon les barèmes de la Caf. En plus de chercher à accueillir d'autres enfants, la crèche Les Petits Aviateurs travaille à l'obtention du label Eco-crèche. Pour y parvenir, la structure s'appuie sur ses espaces extérieurs destinés à initier les enfants au jardinage ou encore sur les fournitures disponibles comme les couches écologiques et sur la part de bio dans les repas servis.

Nadège Hubert

Région BFC

LA « CHARTE D'ACHAT LOCAL DE LA FILIÈRE HORTICOLE ET PAYSAGÈRE » SIGNÉE.

Confronté à l'urgence climatique et aux défis économiques, le conseil régional Bourgogne Franche-Comté s'engage par la signature de la Charte d'Achat Local de la filière horticole et paysagère. Cet engagement, co-signé avec les représentants interprofessionnels, vise à faire de la commande publique un levier de souveraineté et d'adaptation pour le territoire.

1.400 ENTREPRISES

L'enjeu est d'abord industriel et social. La filière du végétal en BFC représente un tissu dense de plus de 1.400 entreprises locales qui pèsent 305 M€ de CA et emploient 4.300 salariés, tandis que l'horticulture et la pépinière exploitent plus de 1.500 hectares de surfaces cultivées. En privilégiant les circuits courts, la Région entend retenir la valeur ajoutée sur le territoire et protéger des emplois non délocalisables, essentiels au dynamisme des zones rurales. Comme le souligne Jérôme Durain, président de la région, il s'agit d'une « écologie du bon sens » qui transforme la transition environnementale en opportunité économique. La charte définit par ailleurs le végétal comme une véritable infrastructure de santé et de résilience. Les bénéfices chiffrés sont concrets : une végétalisation dense permet d'abaisser la température urbaine de 0,5°C à 5°C, désamorçant ainsi les îlots de chaleur urbains. Sur le plan de la résilience hydrique, ces aménagements optimisent l'infiltration des pluies et la prévention des inondations. Enfin, la capacité de stockage carbone est massive, atteignant jusqu'à 80 tonnes par hectare pour les espaces préservés.

COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La charte incite les collectivités locales à utiliser les leviers du Code de la commande publique pour intégrer des critères qualitatifs et environnementaux. L'objectif est d'aligner l'offre et la demande régionales pour bâtir des aménagements durables, adaptés aux conditions pédoclimatiques locales et moins gourmands en entretien. Pour Simon Courbet, président de Verdir BFC (l'organisation interprofessionnelle représentant la filière de l'horticulture et de la pépinière), soutenir l'approvisionnement local « est un investissement d'avenir qui garantit l'équilibre entre cadre de vie, santé et environnement ».

Emmanuelle de Jesus

CULTURE : LA RÉGION BFC FERA JOUER « PASSEPORT » EN NOVEMBRE À AUXERRE.

Suite à la déprogrammation sans préavis par la nouvelle municipalité (RN) de Castres de *Passeport*, pièce de l'auteur cinq fois récompensé par un Molière Alexis Michalik, la région BFC « est fière d'annoncer qu'elle sera donc jouée le mardi 17 novembre, à 19 h 30, au Théâtre d'Auxerre », communique le conseil régional qui avait pris contact avec l'équipe de *Passeport* depuis l'annonce de l'annulation de la représentation à Castres. La pièce raconte le parcours d'un jeune réfugié érythréen confronté à l'exil et à la quête d'identité. Pour Jérôme Durain, président de l'exécutif régional, « la liberté de création et de diffusion des œuvres n'est pas une option. Elle est l'une des conditions essentielles du débat démocratique et de la vitalité culturelle de notre pays. Une collectivité est libre de soutenir ou non des projets artistiques. Mais lorsque des choix culturels sont remis en cause pour des raisons idéologiques, c'est l'idée même d'une culture ouverte à toutes les sensibilités qui est fragilisée. »

en bref

Opinions

Non, la grande distribution n'est pas le défenseur du pouvoir d'achat

Antoinette Guhl et Anne-Catherine Loisier, sénatrices, respectivement rapporteure et présidente de la commission d'enquête sénatoriale sur les marges des industriels et de la grande distribution

En réaction à la campagne de communication menée conjointement par les grands distributeurs, il nous faut rappeler les conclusions de la commission d'enquête sénatoriale sur les marges des industriels et de la grande distribution.

Car voir les principaux acteurs de la grande distribution s'unir dans une campagne commune est suffisamment rare pour être souligné. Quand ceux qui se livrent quotidiennement une guerre des prix acharnée parlent soudainement d'une seule voix, c'est qu'ils défendent un intérêt commun : le leur !

Cette campagne de communication lancée par la grande distribution vise à décrédibiliser notre rapport, en ayant recours à plusieurs contre-vérités.

1. Tout d'abord, prétendre que notre rapport voudrait interdire les négociations est une pure invention. Cette campagne repose sur une fake news destinée à éviter le débat de fond.

Parmi les 24 recommandations formulées par la commission, aucune ne vise à empêcher les distributeurs de négocier. Nous demandons simplement davantage de transparence afin de vérifier si les baisses obtenues auprès des fournisseurs profitent réellement aux consommateurs. Nous proposons que soit publiée

chaque année la comparaison entre l'évolution des prix négociés et celle des prix de vente au consommateur. Notre rapport ne menace pas les négociations. Il menace les pratiques violentes de négociation et l'opacité.

2. Ensuite, les chiffres avancés dans cette campagne sont d'une mauvaise foi sans égal.

Affirmer que le panier alimentaire coûterait 37 % plus cher sans l'intervention des distributeurs est trompeur. Cette démonstration ne part pas du prix réellement payé par les enseignes, mais du tarif brut fournisseur, c'est-à-dire du point de départ de la négociation. Comme le rappelle l'économiste Olivier Mevel « Le vrai prix, celui qui traduit le rapport économique réel, c'est le trois fois net : après remises immédiates, RFA, coopérations commerciales, budgets promotionnels, logistique et accords de centrales européennes ».

3. Pire encore, la grande distribution met en scène un affrontement qui l'opposerait aux multinationales.

Ce récit est encore une fois trompeur. Les distributeurs eux-mêmes sont des groupes internationaux parmi les acteurs économiques les plus puissants d'Europe. Et derrière les multinationales mises en avant dans cette campagne, le rapport sénatorial met en évidence

que 98 % des entreprises agroalimentaires françaises sont des PME ou des ETI. Il rappelle d'ailleurs qu'un tiers d'entre elles sont aujourd'hui déficitaires.

4. Enfin, le panier présenté est un panier de produits ultra transformés : pas de fruits, pas de légumes, pas de fromage, pas de viande ou poisson, pas de produits frais...

Or des produits comme Coca-Cola ou Nutella sont traités comme des produits d'appel et sont donc très peu margés par les distributeurs.

En revanche, les produits frais, les fruits et légumes ou encore le bio supportent des marges beaucoup plus élevées. Ce mécanisme de péréquation des marges contribue à rendre les produits sains plus coûteux pour les ménages. Les premières victimes de la guerre des prix sont les produits sains.

Il est difficile de prétendre défendre le pouvoir d'achat tout en instaurant des prix artificiellement bas sur quelques produits d'appel et des marges élevées sur les produits frais et de qualité.

Que les cinq principales enseignes françaises se mobilisent ainsi et ensemble contre une demande de transparence est sans doute signe que cette transparence est devenue indispensable.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

La salsa du Démos



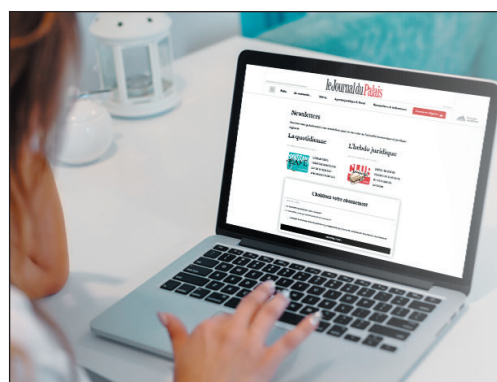
Privez-moi de sommeil et ça part en ville. Or en ces moments caniculaires, les nuits à 25° dans la chambre, le coucher à des heures indues pour moi qui ai besoin de mes sept heures de dodo (or je me lève tôt) et l'irrésistible appel toutes les deux heures de

la carafe d'eau fraîche dans le frigo (un étage au-dessus), autant vous dire que ça me met le cerveau en ébullition sur l'oreiller et la sarabande dans les guibolles sur des airs calientes qui finissent en A (samba, rumba, chacha, salsa). *Cogito ergo sum* a dit Descartes, mais cogito quand pas dormito, ça me fait penser à des trucs un peu trop perchés pour espérer glaner une ou deux heures de récupération pour mon capital sommeil. Or donc en ce moment : la démocratie. Je ne sais pas si ce sont les élections qui approchent, les réseaux sociaux ou parce que mes synapses aiment bien faire des nœuds, mais ça m'occupe pas mal le lobe frontal. La démocratie, c'est une invention des Athéniens au V^e-IV^e siècle avant J-C : tirage au sort de citoyens sans distinction de richesse (par contre : exclusion des femmes, des esclaves et des étrangers, on peut pas tout avoir) pour être magistrats c'est-à-dire exécutants des décisions prises par l'Ecclésiā, l'assemblée populaire des citoyens, discussions sans fin sur le gouvernement de la cité, délibérations collectives, recherche d'une solution négociée, rhétorique, feta et olives (on est en Grèce ou pas ?). La démocratie c'est donc littéralement le pouvoir du peuple (le « Démos »), par le peuple, pour le peuple. Intervention de mon for intérieur : « ipso facto (oui mon for intérieur a fait latin renforcé), le peuple athénien avant J-C on voit bien, mais aujourd'hui, le peuple c'est quoi ? » Ouch. Et c'est parti pour le cirque : lever de l'oreiller, verre d'eau, retour chambre à coucher, loupotte, pile de livres sur la table de chevet. Livre : *Démocratie ! Manifeste*, par la philosophe Barbara Stiegler et l'historien Christophe Pébarthe. On y lit que si le Démos est une idée abstraite, non sensible, il devient concret dès lors qu'il se cristallise dans une « foule prodigieuse » par exemple lors de la Prise de la Bastille (le 14 juillet c'est bientôt !). Et donc, poursuit lobe frontal, celles et ceux qui manifestent devant les tribunaux pour réclamer une loi intégrale contre les violences sexuelles, c'est le peuple ou pas ? Oui, s'auto-répond ledit lobe après une rapide introspection. Ben pourtant, s'auto-rétorque le lobe, c'est une attaque contre la justice donc contre un des piliers de notre République ! Certes, s'auto-réplique patiemment le lobe, mais la République, c'est pas la Démocratie, puisque ce sont ses représentants et non le peuple, qui la dirige... Tu veux t'auto-dire, s'alarme lobe, qu'on ne vit pas en démocratie ? Ben si, s'énerve lobe, pas au sens athénien, mais... Bon ben voilà. La seule bonne nouvelle, c'est que c'est l'heure de se lever...

CHANTIERS : FAUT-IL FAIRE DES PAUSES FRAICHEUR COMME AU FOOTBALL ?



Le regard de Faro



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le coin bouquins

BLEUS, LES ANNÉES DESCHAMPS - UN TRUC DE FOOT.

Notre dessinateur Faro est aussi un grand fan de foot. Après Mbappé et Zidane, il croque... Didier Deschamps. **Bleus, les années Deschamps**, raconte l'aventure humaine et tactique du sélectionneur le plus capé de l'histoire du football français qui passe le relais après la Coupe du monde 2026. Et qui dit fan, dit secrets... Savez-vous que les cartons ont été inventés par un arbitre lors du Mondial ? Moustache porte-bonheur, bisou sur le crâne, ruban fétiche... ces superstitions de champions du monde, ça vous dit quelque chose ? Dans **Un truc de foot**, Faro lui, vous en dit beaucoup à ce sujet !

♦ Éditions Jungle. Respectivement : 96 pages, 16,95 € et 56 pages, 13,95 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Président et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédure adaptée

Centre Georges-François LECLERC

Marché à procédure adaptée avec négociation

Négociation : Article 7-2 du règlement de la consultation.
Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du Code de la Commande Publique

- 1 : TRAVAUX construction BUNKER 3
- 2 : Centre Georges-François LECLERC 1 rue Professeur Marion 21079 DIJON Cedex Établissement de santé privé d'intérêt collectif- Siret 778 204 271 000 10
- 3 : Pour le Pouvoir Adjudicateur Et par délégation, Le Directeur des Services Techniques
Éric CADIEUX 1 Rue du Professeur Marion, 21000 Dijon
- 4 : Date prévisionnelle de début des travaux : courant octobre.
Le délai maximum d'exécution est de 12 mois (y compris le mois de préparation)
Date limite de dépôt des dossiers par mail : 4 SEPTEMBRE 2026 à 12h à : ecadieux@cgfl.fr et servicetechnique@cgfl.fr
- 5 : Le marché ne pourra pas être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprise
- 6 : Justificatifs à produire lors de la candidature : Pièces figurants au règlement de consultation
- 7 : Le dossier de consultation est à demander à l'adresse suivante avant le 10/08/2026
- pour les lots n° 01 gros oeuvre/lot et n° 02 terrassements/ vrd : jlesavre@b27.fr
- Pour les lots n° 03 etancheite - n° 04 enduits de facades - n° 05 menuiseries exterieures pvc - n° 06 menuiseries interieures - n° 07 platerie doublages /cloisonnements - n° 08 plafonds suspendus - n° 09 peintures revetements muraux - n° 10 revetements de sols souples/ carrelages/ faïences - n° 13 menuiserie aluminium serrureries - n° 14 porte automatique blindée : ecadieux@cgfl.fr et servicetechnique@cgfl.fr et sllimiana@cgfl.fr
- Pour les lots n° 11 electricite/ courants fort et faibles et n° 12 climatisation chauffage ventilation : courrier@dget.fr
- 8 : Renseignements relatifs aux lots
LOT N° 01 GROS OEUVRE
LOT N° 02 TERRASSEMENTS/ VRD
LOT N° 03 ETANCHEITE
LOT N° 04 ENDUITS DE FACADES
LOT N° 05 MENUISERIES EXTERIEURES PVC
LOT N° 06 MENUISERIES INTERIEURES
LOT N° 07 PLATRERIE DOUBLAGES /CLOISONNEMENTS
LOT N° 08 PLAFONDS SUSPENDUS
LOT N° 09 PEINTURES REVETEMENTS MURAUX
LOT N° 10 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES/ CARRELAGES/ FAÏENCES
LOT N° 11 ELECTRICITE/ COURANTS FORT ET FAIBLES
LOT N° 12 CLIMATISATION CHAUFFAGE VENTILATION
LOT N° 13 MENUISERIE ALUMINIUM - SERRURERIES
LOT N° 14 PORTE AUTOMATIQUE BLINDÉE
- 9 : Critères de jugement :
- 1. Prix
- 2. Attestation de réalisation de ce type d'ouvrage
- 3. Produits
- 4. Moyens humains
- 5. Planning
- 6. Environnement
10 : La demande de visite de chantier se fera à cette adresse : ecadieux@cgfl.fr et servicetechnique@cgfl.fr et sllimiana@cgfl.fr
La visite de chantier n'est pas obligatoire mais conseillée pour certains lots
11 : Des compléments techniques peuvent être demandés par mail : servicetechnique@cgfl.fr et sllimiana@cgfl.fr
12 : La date de notification du marché est équivalente à la date de démarrage des travaux fixée dans l'ordre de service L2603384

AVOCATS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES DE JUSTICE
NOTAIRES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSIION
ATTRIBUTION D'APPORTS

Notaires

**OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS**
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

SEL DES MOULINS/
BOUCHERIE
DES MOULINSInsertion - Cession
de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Paul-Florent ALHERITIERE notaire à DIJON le 29 mai 2026, enregistré à SPFE DIJON, le 18 juin 2026, référence 2104P01 2026 N 01575, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société SEL DES MOULINS, dont le siège est à DIJON (21000) 34 rue des Moulins identifiée au SIREN sous le numéro 504012055 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

A : La Société BOUCHERIE DES MOULINS, dont le siège est à DIJON (21000) 34, rue des Moulins identifiée au SIREN sous le numéro 105 143 283 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Le fonds de commerce de boucherie charcuterie exploité à DIJON (21000) 34, rue des Moulins, lui appartenant, SEL DES MOULINS, et identifié sous le numéro SIRET 504 012 055, immatriculé au RCS de DIJON. Entrée en jouissance : 29/05/2026. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 80.000 €, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 51 750 € et au matériel pour 28 250 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Paul-Florent ALHERITIERE, notaire à DIJON, 4 place des Cordeliers où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion :
Le notaire.

L2603428

CONSTITUTION
DE SOCIETE

DIMA AUDITION

Aux termes d'un ASSP en date du 26/05/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DIMA AUDITION

Objet social : L'exercice de la profession d'audioprothésiste ; -L'achat, la vente, l'adaptation, le réglage, le suivi et la maintenance d'aides auditives et de tous dispositifs liés à l'audition, -La réalisation de prestations de services, de conseil, d'assistance technique, de remplacement et de collaboration professionnelle en matière d'audioprothèse auprès de toute personne physique ou morale ; -L'exploitation de centres auditifs ; l'embauche et la gestion de personnel qualifié, L'exploitation, directement ou indirectement, de toute activité d'optique-lunetterie par l'intermédiaire de professionnels qualifiés

Siège social : 91 avenue Aristide Briand, 21000 DIJON
Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. ECHANA Majid 18, Rue des Genêts 21800 NEUILLY CRIMOLOIS

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles par l'associé unique. L2603154

eca

BEAUNE INVEST

Société en nom collectif au capital de 100 000 euros
Siège social : 22 Boulevard de la Marne
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 8 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en nom collectif

Dénomination sociale : BEAUNE INVEST

Siège social : 22 Boulevard de la Marne, 21000 DIJON

Objet social :

La création et l'exploitation de tout établissement du secteur de l'hôtellerie, de la résidence hôtelière, de la restauration, du tourisme et de la communication.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés

Capital social : 100 000 euros

Associés :

La société CENTRAL 1928, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 36 590 000 euros, dont le siège social est situé 22 boulevard de la Marne, 21000 DIJON, 015550973 RCS DIJON

La SOCIETE DE NOTELLERIE DE BOURGOGNE, Société par actions simplifiée au capital de 260 000 euros, dont le siège social est situé 15 A avenue Albert 1er, 21000 DIJON, 305081895 RCS DIJON

Gérance :

La société CENTRAL 1928, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 36 590 000 euros, dont le siège social est situé 22 boulevard de la Marne, 21000 DIJON, 015550973 RCS DIJON

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, la gérance

L2603162

SCI DLLP

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société SCI DLLP, SCI au capital de 1.000 €, siège social : 4 bis rue d'Avau - 21130 CHAMPDOTRE.

DURÉE : 99 ans. OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.

Les gérants sont : Madame Lucie GIANNUZZI et Monsieur David GIANNUZZI, demeurant tous deux 4 bis rue d'Avau - 21130 CHAMPDOTRE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIIONS DE PARTS : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Pour avis : La gérance.

L2603331

LEGi Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CarbonThink

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 8 place des Platanes
12150 PAGNY LE CHATEAU
en cours d'immatriculation au R.C.S. de Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé signé en date du 18 juin 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SAS.
DÉNOMINATION SOCIALE : CarbonThink.

SIÈGE : 8 place des Platanes - 21250 PAGNY LE CHATEAU.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

La conception, le développement, l'exploitation et la commercialisation de plateformes d'investissement, notamment numériques, permettant la structuration, la sélection, le financement, le suivi et la valorisation de projets environnementaux, incluant notamment des projets liés à la transition écologique, à la séquestration carbone, aux énergies renouvelables, à l'agriculture durable ou aux cultures alternatives ;

L'acquisition, la structuration, la détention, la gestion et la cession de tout actif environnemental, notamment des crédits carbone, des certificats environnementaux, des actifs agricoles ou forestiers, ou tout autre actif lié à des projets de réduction ou de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre, certifiés ou non ;

La participation directe ou indirecte au financement, au développement, à l'exploitation ou à la gestion de projets environnementaux, notamment sous forme de portefeuilles d'investissement, de véhicules dédiés, ou de projets agricoles (incluant plantations, cultures alternatives, biomasse, agroforesterie, etc.) ;

La structuration et la gestion de produits d'investissement ou d'instruments financiers, notamment indexés sur la performance de projets environnementaux ou d'actifs associés, dans le respect de la réglementation applicable ;

L'émission, dans le cadre réglementaire applicable, de tous instruments financiers, y compris sous forme de jetons numériques (tokens) ou sur registre distribué (DLT), adossés à des actifs environnementaux ou aux flux financiers issus de leur exploitation ;

La fourniture de services d'ingénierie financière, technique, environnementale et juridique, en lien avec la structuration, la certification, la valorisation ou la commercialisation d'actifs environnementaux ; Le développement et l'exploitation de solutions technologiques permettant la traçabilité, la certification, le suivi, la tokenisation ou la valorisation d'actifs environnementaux ; La prise de participations, sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entités, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou connexe ;

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : La société LUJAPAO, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé au 16 rue des Papillons - 34110 FRONTIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 952 987 592 RCS MONTPELLIER.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2603368

LEGi Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DSKP

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 rue de la Fontaine
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
Société en cours d'immatriculation R.C.S. Dijon

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SARL.
DÉNOMINATION SOCIALE : DSKP.
SIÈGE : 5 rue de la Fontaine - 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

La location, directement ou indirectement, de locaux d'habitation meublés ou destinés à être loués en meublés ;

L'acquisition, la propriété, la location, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles, biens et droits mobiliers ou immobiliers ;

La réfection et l'entretien, la rénovation et la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ;

L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties, portant sur tout ou partie du patrimoine social, indispensables à l'obtention de tout prêt bancaire ou autres ;

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;

Et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet social, ou à tous autres objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser directement ou indirectement l'objet social, son extension ou son développement.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE :

Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts sociales qu'il possède.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts sociales appartenant à l'associé unique ou entre associés sont libres. En dehors de ces cas, les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à tous tiers (y compris ou conjoint ou partenaire pacé, aux ascendants ou descendants non associés) qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

GÉRANT : Madame RAGOT Diane, née CHAVASSIEUX, demeurant à (21190) CORPEAU, 20A rue de la Montagne et ce, pour une durée indéterminée.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2603369

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric

DEJESUS Emmanuelle

03.80.68.23.67

redaction.jdp@legalnet.org

KAKAPO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 22/06/2026, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1.200 Euros, dénommée KAKAPO, dont le siège social est situé 7, place Darcy - 21000 DIJON, qui a pour objet, la détention, l'administration et la gestion par location ou autrement de tout immeuble, terrain ou autre bien immobilier. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Toute cession de part sociale, y compris entre associés ou entre conjoints, ascendants et descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés, statuant dans les formes des décisions extraordinaires. La société AEGENE, société à responsabilité limitée au capital de 11 250 euros, dont le siège social est situé 18, rue de Beauséjour - 21000 DIJON, 929 941 482 RCS DIJON ; la société Bubobubo, société à responsabilité limitée au capital de 11 250 euros, dont le siège social est situé 10, rue du Château - 21121 ETAULES, 929 959 609 RCS DIJON ; la société Gliersan, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est situé 5, rue Vigne au Roi - 21220 BEVY, 930 444 617 RCS DIJON, ont été nommées en qualité de Gérants sans limitation de durée. Pour avis.

L2603385

LEGi Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CLÉON
Architecture
d'intérieur

Avis de constitution

ASSP en date 23/06/2026 : il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME SOCIALE : SAS. DÉNOMINATION SOCIALE : CLÉON Architecture d'intérieur. SIÈGE SOCIAL : 8 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON. OBJET SOCIAL : La conception architecturale intérieure, de design d'espace et de décoration, comprenant la conception, l'aménagement, la transformation et l'optimisation d'espaces intérieurs à usage privé ou professionnel ; La réalisation d'études, de plans, esquisses, dossiers techniques et de documents de conception ; Le conseil, l'assistance et l'accompagnement de clients particuliers et professionnels dans leurs projets d'agencement, d'aménagement, de réhabilitation et de mise en valeur d'espaces intérieurs, en choix de matériaux, de couleurs, de mobilier et d'équipements ; L'assistance à maîtrise d'ouvrage, la coordination et le suivi de projets et de chantiers, ainsi que la coordination des intervenants et entreprises, à l'exclusion de toute mission relevant de la maîtrise d'œuvre au sens réglementé ; La prescription, l'achat, la revente et l'installation de mobilier, d'objets de décoration, de luminaires, d'équipements, de matériaux, ou de tous produits liés à l'aménagement intérieur ; La réalisation de prestations de home-staging, de scénographie d'espaces et de valorisation immobilière. DURÉE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 10.000 €. PRÉSIDENT : Aude CLÉON 24 Chemin des Glacis - 21240 TALANT. CESSIION D'ACTION : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés. DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à 1 voix. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2603411

INSTITUT TERRE DE DOUCEUR

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2026, à CHATELLENOT (21320), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : INSTITUT TERRE DE DOUCEUR

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1.000 Euros

SIÈGE SOCIAL : 5 rue Derrière le Château, 21320 CHATELLENOT

OBJET : L'activité d'institut de beauté, les soins esthétiques, manucure, pédicure, soins du visage et du corps, épilation, et la vente de produits cosmétiques et de beauté

DURÉE : 99 années

GERANCE : Madame Lauranne MUDDU-ORTELETTE, demeurant 5 rue Derrière le Château, 21320 CHATELLENOT

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis.

L2603389

ALXCO

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

Siège social :

13 Rue du Docteur Quignard
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en dates des 23 et 24 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée. DÉNOMINATION : ALXCO. SIÈGE : 13 Rue du Docteur Quignard - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 100 000 euros. OBJET : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer ; la gestion et la mise en valeur des participations ; L'acquisition, la détention, la gestion et l'administration de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières ; la réalisation de toutes prestations de services de nature administrative, comptable, financière et commerciale au profit des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRÉSIDENT : M. Maxime CHINA dmt à SAINT-JULIEN (21) 4 Allée en Grand Loup.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis : Le Président

L2603427

MODIFICATION

DE STATUTS

PENSION
DES NOYERS

Société par actions simplifiée au capital de 45 124,90 euros

Siège social :

Route de Tarsul
21910 NOIRON-SOUS-GEVREY
403 948 185 RCS DIJON

Par Assemblée Générale Mixte en date du 12.05.2026, les associés ont, à compter du même jour :

- transféré le siège social de NOIRON-SOUS-GEVREY (21910) Route de Tarsul à TAVERNAY (71400) 1 Lépanneaux et modifié en conséquence l'article 4 des statuts,

- modifié la dénomination sociale de PENSION DES NOYERS en SAS LE CHAMP D'HAUTERIVE et modifié en conséquence l'article 3 des statuts.

La Société qui était immatriculée au RCS de DIJON sera désormais immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAONE.

Pour avis Le Président

L2602879

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

**BOURGOGNE
CARROSSERIE**
SAS au capital de 50.000 €
Siège social :
7 rue des Ardennes 21000 DIJON
R.C.S. DIJON 831 771 621

Modification de l'objet social

Décisions unanimes des associées
27/05/2026 :

Ancienne mention : La Société a pour objet en France et à l'étranger : tous travaux d'entretiens, réparation de carrosserie et peinture sur tous véhicules, l'achat et/ou la vente de véhicules neufs ou d'occasion, l'activité d'agent commercial multi-cartes, et pour la réalisation de cet objet : la création, l'acquisition, la prise en location-gérance et l'exploitation de tous autres fonds de même nature ou de nature analogue ou connexe à l'objet social ; la participation directe ou indirecte de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe à l'objet social ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes, ou pouvant contribuer au développement de la société. Nouvelle mention : La Société a pour objet en France et à l'étranger : tous travaux d'entretiens, réparation de carrosserie et peinture sur tous véhicules, l'achat, la vente et ou la location de courte, moyenne ou longue durée de véhicules neufs ou d'occasions, l'activité d'agent commercial multi-cartes, et pour la réalisation de cet objet : la création, l'acquisition, la prise en location-gérance et l'exploitation de tous autres fonds de même nature ou de nature analogue ou connexe à l'objet social ; la participation directe ou indirecte de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe à l'objet social ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes, ou pouvant contribuer au développement de la société.

RCS : DIJON
Pour avis, la Présidente
L2602956



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LE RAD'O
Société en nom collectif
au capital de 140.000 Euros
Siège social :
3 rue de la Brenne
21500 SAINT REMY
R.C.S. Dijon 501 079 263

Aux termes d'un acte unanime en date du 03/03/2026 Madame Denise BOMBKA née ROMILLON, demeurant 16 rue Léopold Garnuchot - 89390 RAVIERES a été nommée gérante à compter du 03/03/2026 en remplacement de Monsieur Xavier BOMBKA décédé le 05/01/2026. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

L2603316

INFOPROJECT

SARL au capital de 150 800 €
Siège social :
24-26 rue de la Redoute
21850 SAINT-APOLLINAIRE
411 761 497 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes des décisions du 22/06/2026, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 150 800 €. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. MM. François CACHON, François PARRY et Franck BAILLY, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la société L'ETROIT GRAU (RCS 488 141 953), nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 22/06/2026.

Pour avis : Le président.

L2603374



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

WIMD

Société par actions simplifiée
capital : 7.622,45 Euros
Siège social :
3 route de Troyes - 21121 DAIX
R.C.S. Dijon 333 321 529

AGE du 18/06/2026 : Les associés ont décidé, à compter du même jour :
1. De modifier l'objet social de la manière suivante : «La société a pour objet la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et titres quelconques qu'elle pourrait acquérir, la prise de participation dans toutes sociétés, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'acquisition, la propriété, l'échange, l'administration et la gestion de tous placements tels que valeurs mobilières, titres droits sociaux, bons et contrats de capitalisation et assimilés, parts d'intérêts et autres actifs financiers de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées» ;
2. De transférer le siège social de DAIX (21121), 3 route de Troyes à DAIX (21121), 7 rue Jean Laillet.
Les articles 4 & 3 des statuts seront modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis.

L2603376

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
03.80.68.25.55

annonceleale.jdp@legalet.net

SCI LIGNIÈRES

SCI LIGNIÈRES, SCI au capital minimum de 3.000 €, siège social : 2290 route Astobizkar - 64480 USTARITZ, R.C.S. BAYONNE 492 568 399. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15/06/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 3 place du 21 août 1944 - 21700 COMBLANCHIEN à compter du 15/06/2026. Durée : 99 ans. Objet : Location immobilière, de nommer M^{me} DESAGA Hélène, demeurant 3 place du 21 août 1944 - 21700 COMBLANCHIEN en qualité de gérant en remplacement de M. QUINTAINE Thibault. Radiation au R.C.S. de BAYONNE et immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2603377



SCI EMMANUELLE

Société civile immobilière
au capital de 45 734,80 euros
Siège social :
4 rue des Fassoies 21240 TALANT
383 759 578 RCS DIJON

Par décision de l'AGE en date du 01/01/2026, il a été décidé à compter du 01/01/2026 de transférer le siège social au 14 rue Henner 75009 PARIS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Radiation du RCS de DIJON et immatriculation au RCS de PARIS.
Pour avis La Gérance

L2603010

MELIN

Société civile immobilière
au capital de 900 euros
Siège social : 15 place Grangier
21000 DIJON
499493369 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 15 place Grangier, 21000 DIJON au 14 rue Albert REMY 21370 PLOMBIERES LES DIJON à compter du 1^{er} juin 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis La Gérance

L2603074

LA RAMEE

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 100 euros
Siège social : 15 place Grangier
21000 DIJON
499 488 500 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 15 place Grangier, 21000 DIJON au 14 rue Albert REMY 21370 PLOMBIERES LES DIJON à compter du 1^{er} juin 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2603084



SAINT BERNARD ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 Euros
Siège social :
Lieu dit Haras des Noyes Le Village
21700 BAGNOT
521 544 833 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 27/04/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au Parc Valmy, 37 rue Elsa Triolet - 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2603283

HOTEL DARCY DIJON CENTRE

SAS au capital de 150 030 €
2 rue de la Liberté 21000 DIJON
RCS DIJON 015 651 250

L'AGO du 04/06/2026 a nommé Marion Thomas 37 rue du Vieil Hôpital 67000 STRASBOURG, en qualité de président, en remplacement de la société HESTIA HOTEL GROUP, démissionnaire.
Le président.

L2603361

Vetinweb NF

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 115 B avenue du Drapeau
21000 Dijon
882 535 867 R.C.S. Dijon

Modification de statuts

Par décisions unanimes du 2 juin 2026, les associés ont, avec date d'effet à cette même date :

Décidé de transférer le siège social situé 115 B avenue du Drapeau 21000 Dijon au 4 rue Jeanne Barret 21000 Dijon,

Décidé de modifier la dénomination sociale «Vetinweb NF» en «VETINWEB GROUP»,

Décidé de modifier l'objet social comme suit :

Ancienne version :
Les activités de centrale ou de groupement d'achats et de référencement pour tous produits à usage des animaux.

Le développement en commun de tous moyens et outils numériques à l'usage du vétérinaire.

La négociation de toutes ristournes, remises, rabais ou escomptes auprès des fournisseurs.

La centralisation et la vente par internet desdits produits.

La formation des vétérinaires et du personnel.

L'accompagnement des structures vétérinaire en matière techniques, économiques, administratives, de ressources humaines et commerciales.

Et plus généralement, toutes prestations de services au profit de vétérinaires.

Nouvelle version :

Toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptable, informatique, juridique, commerciale et tous services connexes ou similaires à toutes sociétés, y compris les sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

L'animation, la direction et la coordination de sociétés notamment dans le cadre de l'accomplissement de tous mandats de gestion et direction.

L'exercice de tout mandat social au sein de toutes sociétés.

La prise de participations financières dans tous groupements, société ou entreprise, créées ou à créer. La gestion de ses participations financières.

Décidé de supprimer statutairement le conseil d'administration et de prendre acte de diverses démissions de leur mandat des dirigeants sociaux. En conséquence, les modifications concernant la direction de la société sont les suivantes :

Ancienne direction :
Président de la SAS : D.E.F.I.I. (893 922 278 RCS DIJON)

Directeur Général : POWDER ISLAND (894 346 717 RCS ORLEANS) (démissionnaire)

Conseil d'administration composé de trois membres :
D.E.F.I.I. (893 922 278 RCS DIJON) (démissionnaire)

POWDER ISLAND (894 346 717 RCS ORLEANS) (démissionnaire)

Monsieur Jean-Jacques BYNEN (démissionnaire)

Nouvelle direction :
Président de la SAS : D.E.F.I.I. (893 922 278 RCS DIJON)

Décidé de modifier statutairement la clause d'agrément.

Nouvelle version :

Cessions d'actions : Sous réserve de transmissions d'actions statutairement autorisées, toute transmission d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.

Pour avis.

L2603387

FIDAL

AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI SOGEROPE

Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
Villa Medicis Dijon Victor Hugo
114 rue de Talant - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 415 244 490

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 28 mai 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions de co-gérant, à compter du même jour, et il a été décidé de nommer Madame Emmanuelle CHOUSTA, demeurant 11 rue Prieur de la Côte d'Or - 21000 DIJON, pour une durée non limitée, aux fonctions de co-gérant de la société, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, co-gérant démissionnaire.
Pour avis.

L2603394

FIDAL

AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

TIVOLI-PASTEUR

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO
114 Rue de Talant 21000 DIJON
RCS DIJON 398 169 649

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 28 mai 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions de gérant, à compter du même jour, et il a été décidé de nommer la Société SEGENPAR, dont le siège social est situé VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO 114 Rue de Talant 21000 DIJON, représentée par Madame Emmanuelle CHOUSTA, pour une durée non limitée, aux fonctions de gérant de la Société, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, gérant démissionnaire.
Pour avis

L2603395

FIDAL

AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI EN TREPEY

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Villa Medicis Dijon Victor Hugo
114 rue de Talant - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 438 736 118

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 28 mai 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions de co-gérant, à compter du même jour, et il a été décidé de nommer la Société SEGENPAR, dont le siège social est situé VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO 114 Rue de Talant - 21000 DIJON, représentée par Madame Emmanuelle CHOUSTA, pour une durée non limitée, aux fonctions de co-gérant de la société, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, co-gérant démissionnaire.
Pour avis.

L2603396

FIDAL

AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

RIMBAUD

Société Civile Immobilière
au capital de 500.000 Euros
Siège social :
VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO
114 Rue de Talant 21000 DIJON
RCS DIJON 390 026 508

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 28 mai 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions de co-gérant, à compter du même jour, et il a été décidé de nommer Madame Emmanuelle CHOUSTA demeurant 11 Rue Prieur de la Côte d'Or 21000 DIJON, pour une durée non limitée, aux fonctions de co-gérant de la Société, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, co-gérant démissionnaire.
Pour avis

L2603397

FIDAL

AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NOTRE-DAME

Société civile
au capital de 152,45 Euros
Siège social :
Villa Medicis Dijon Victor Hugo
114 rue de Talant - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 349 671 032

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 28 mai 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions de co-gérant, à compter du même jour, et il a été décidé de nommer la société SEGENPAR, dont le siège social est situé Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant - 21000 DIJON, représentée par Madame Emmanuelle CHOUSTA, pour une durée non limitée, aux fonctions de co-gérant de la société, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, co-gérant démissionnaire.
Pour avis.

L2603398

FIDAL

AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI VILLA MEDICIS

Société Civile Immobilière
au capital de 152,45 Euros
Siège social :
Villa Medicis Dijon Victor Hugo
114 Rue de Talant 21000 DIJON
RCS DIJON 349 219 212

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions de co-gérant, à compter du même jour, et il a été décidé de nommer la Société SEGENPAR, dont le siège social est situé VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO 114 Rue de Talant 21000 DIJON, représentée par Madame Emmanuelle CHOUSTA, pour une durée non limitée, aux fonctions de co-gérant de la Société, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, co-gérant démissionnaire.
Pour avis

L2603399

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

JADR INVEST

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 6 ruelle de Derrière la Vigne
21600 FENAY
RCS de DIJON n°880 889 910

Transfert de siège

En date du 03/06/2026, le président a décidé le transfert du siège social au 3 Rue Charlotte Perriand, 21600 LONGVIC à compter du 03/06/2026.
Mention : RCS de DIJON
Madame Aziza JAMJAMA
L2603402

VETINWEB

Société par actions simplifiée
au capital de 4.314.021 Euros
Siège social :
4 rue Jeanne Barret - 21000 Dijon
902 304 732 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2026 a, avec date d'effet à cette même date :

Nommé en qualité de président, la société VETINWEB GROUP, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, siège social : 4 rue Jeanne Barret 21000 Dijon, immatriculée 882 535 867 RCS Dijon, en remplacement de la société D.E.F.I.I. (893 922 278 RCS Dijon), président démissionnaire ;
Pris acte de la démission de son mandat de directeur général de Monsieur Cédric RICHARD ;
Supprimé statutairement les directeurs généraux délégués, et par conséquent, constaté la fin des mandats de directeurs généraux délégués des sociétés KIWE (801 561 432 RCS Versailles) et POWDER ISLAND (894 346 717 RCS Orléans).
Pour avis.
L2603410

VETZEN

Société par actions simplifiée
à capital variable
Siège social :
4 rue Jeanne Barret - 21000 Dijon
829 708 064 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2026 a, avec date d'effet à cette même date :

Nommé en qualité de président, la société VETINWEB GROUP, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €. SIÈGE SOCIAL : 4 rue Jeanne Barret - 21000 Dijon, immatriculée 882 535 867 RCS Dijon, en remplacement de la société D.E.F.I.I. (893 922 278 RCS Dijon), président démissionnaire ;
- Pris acte des démissions de leur mandat de directeur général de : EscapeVet (914 040 142 RCS Orléans) ; KIWE (801 561 432 RCS Versailles) ; POWDER ISLAND (894 346 717 RCS Orléans) ; Monsieur Cédric RICHARD ;
- Décidé de modifier statutairement la clause d'agrément.
NOUVELLE VERSION :
CESSIONS D'ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément du président de la société.
Pour avis.
L2603417

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & LegalSYSTEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

DOMAINE GERARD
PEIRAZEAU
ET FILS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 131 670 euros
Siège social :
12 Route Nationale 74
21220 MOREY-SAINT-DENIS
RCS DIJON 453 244 535

Par PV du 22/06/26, il a été décidé de transformer la société en Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) à compter du 22/06/26

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour Avis, le Gérant.

L2603419

JNF CARROSSERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.100 euros
SIÈGE SOCIAL : 7 rue de la Champagne - 21640 FLAGEY ECHEZEUX
951 565 738 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} mai 2026, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 7 rue de la Champagne - 21640 FLAGEY ECHEZEUX au 22 rue de la Petite Issue 21220 GEVREY CHAMBERTIN à compter du 1^{er} mai 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La gérance.
L2603415

AUTO CONTROLE
TECHNIQUE
FLEUREY

Siège ACTF
SARL au Capital de 7 000 €
Siège social :
33 Grande Rue du Haut
21410 FLEUREY SUR OUCHE
R.C.S. DIJON 793 862 020
SIRET 793 862 020 00013

Modification de la Gérance AGO du 31 décembre 2025

Ancienne mention :
- DESVIGNES Sébastien, 12 Rue Louis Curel 21300 CHENOVE
- GILLOT Guillaume, 31 Avenue du Cromois 21800 QUETIGNY
Nouvelle mention : GILLOT Guillaume, 25 Rue des Godrans 21000 DIJON
Pour avis, la Gérance
L2603422

TOISON D'OR
HOSPITALITY

SAS au capital de 527 722 €
Siège social : 1 place Marie de Bourgogne
21000 DIJON
RCS DIJON 877 486 670

Changement de Président

Le 23/06/2026, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président HU HOTELS, SARL au capital de 36 520 €, ayant son siège social 4 rue Jean Laillet 21121 DAIX, 514 361 898 RCS DIJON en remplacement de la SAS SOCIETE DRUGHI, 432 618 072 RCS DIJON, démissionnaire.
L2603423

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

AMERICAN DREAM
SHOP

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social :
Route de Langres
Centre commercial de la Toison d'Or
21000 DIJON
883 952 889 RCS DIJON

Transfert siège social

Suivant décisions collectives des associés du 18/06/2026, le siège social a été transféré de Route de Langres, Centre commercial de la Toison d'Or, 21000 DIJON au 15 Rue de la Liberté, 21000 DIJON. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
L2603435

ABONNEMENTS

03.80.68.23.66

abonnement.jdp@legalnet.org

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

LEGI CONSEILS
Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Titanobel - NPGM
Equipment

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social :
Rue de l'Industrie
21270 PONTAILLER SUR SAONE
848 833 257 RCS DIJON

Avis de dissolution

ASSP 24/06/2026 : l'associé unique, TITANOBEL, SAS au capital de 43.022.000 €, située Rue de l'Industrie 21270 PONTAILLER-SUR-SAONE immatriculée au RCS de DIJON sous le n°421 251 836, a décidé la dissolution sans liquidation de la Titanobel - NPGM Equipment à compter du 24/06/2026, entraînant la transmission universelle de son patrimoine, conformément aux termes de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la publication au Bulletin des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) auprès du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis.
L2603420

DISSOLUTION

DE SOCIETE



Notaire
SCP GUILARD CONVERS
PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

MPA

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
GILLY LES CITEAUX (21640)
6 bis place de l'Eglise
R.C.S. Dijon 441 057 130

Avis de dissolution

Aux termes d'un acte SSP du 12 juin 2026, il a été décidé la dissolution de la société «MPA» et la nomination en qualité de liquidateur M^{me} Véronique PAGES-CAIROL.
Siège de liquidation fixé à GILLY LES CITEAUX (21640), 6 bis place de l'Eglise.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de DIJON.
L2603370

COMPTABILITÉ

LAMBIN Véronique

03.80.68.25.55

compta.jdp@legalnet.org



Notaire
SCP GUILARD CONVERS
PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
PROMENADE DE
SEINE

Société civile immobilière
Au capital de 152,45 €
Siège social DIJON (21000), 21 boulevard de la Fontaine aux Suisses
R.C.S. DIJON 353 399 553

Avis de dissolution

Aux termes d'un acte SSP du 02 octobre 2025, il a été décidé la dissolution de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PROMENADE DE SEINE» et la nomination en qualité de liquidateur M^{me} Zohreh HEMMATI BRIVANLOU.
Siège de liquidation fixé à DIJON (21000), 21 boulevard de la Fontaine aux Suisses.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de DIJON.
L2603416

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du 16 juin 2026

SARL DIAGONAL DIJON, 55 Rue Chabot Charny, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 538 411 885. Fonds de placement et entités financières similaires. Jugement modifiant le plan de redressement.
L2603343

Monsieur Greg SATORI (EI), 32 route de Dijon, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 851 229 187. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2603352

SAS BS FFPLACO, 54 Rue Daubenton, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 927 967 562. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2603353

Monsieur Anthony MESSINA (EI), 9 rue de la Colombière, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 890 933 666. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2603354

SAS O+ SOL & MUR, 65 Avenue du Lac, Etage 4-Porte 248, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 822 267 506. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2603355

Monsieur Cervin KWADWO ASSIM (EI), 8 rue de Velars, 21370 Plombières-les-Dijon, RCS Greffe de Dijon 532 085 131. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2603356

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 16 juin 2026

SARL ROMAIN-MARECHAL INVEST, 58 Rue Maxime Guillot, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 844 703 439. Services administratifs combinés de bureau. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 04 Juin 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603349

SARL A.COLLARDOT, 16 Rue des Ducs de Bourgogne, 21110 Rouvres-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 421 716 366. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mai 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2603350

SAS BARAPAPABOX, 9 Rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 353 160. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2603351

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 16 juin 2026

SARL TRANSRIFQUI, 9 Impasse des Berges du Canal, 21600 Ouges, RCS Greffe de Dijon 981 950 710. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 07 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603347

SAS BROCKEUR, 2 Rue Montmartre, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 828 208 884. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603348

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 16 juin 2026

SAS Coron & Associés, 26 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 952 817 617. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2603344

SARL BASSBOAT PRO SHOP, 2 Impasse de la Corvée, 21700 Saint-Bernard, RCS Greffe de Dijon 843 260 373. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2603345

SAS RADIO, 75 Rue Berbisey, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 929 719 482. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2603346

CLOTURE

DE LIQUIDATION



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI 2JDM

Société Civile Immobilière
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 8 Route de Semur
21390 PRECY-SOUS-THIL
Siège de liquidation : 3 Impasse de l'Abreuvoir
21390 AISY-SOUS-THIL
R.C.S. DIJON 442 749 552

Aux termes du procès-verbal du 31/12/2024 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON. Pour avis.
L2603388



Notaire
SCP GUILARD CONVERS
PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

MPA

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social GILLY LES CITEAUX (21640), 6 bis place de l'Eglise
R.C.S. DIJON 441 057 130

Aux termes d'un acte SSP du 17 juin 2026, il a été approuvé les comptes de liquidation de la société «MPA», il a été donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et il a été constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de DIJON.
L2603414

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

MODIFICATION

DE STATUTS

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

ETABLISSEMENTS DELPRAT

Société par actions simplifiée au
capital de 252.000 Euros
SIEGE SOCIAL : TANLAY (Yonne)
Grande Rue Basse
427 020 367 R.C.S. AUXERRE

Avis de modification

Par PV du 24/06/26, il a été pris acte de l'expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire et suppléant, et il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis : le Président.

L2603433

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

DAK HOTEL

Société par actions simplifiée
au capital de 38 112 euros
Siège social : 16 route de Sauvigny
Lieu dit Etaules le Haut
89200 SAUVIGNY-LE-BOIS
RCS AUXERRE 345 300 404

Avis de modification

Par PV du 22/06/26, il a été pris acte de la démission de la directrice générale M^{me} Semra ADSAN à compter du 1^{er} février 2026 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2603382

SARL DOMAINE BILLAUD-SIMON

Société à responsabilité limitée
au capital de 40.000 euros
Siège social :
1 Quai de Reugny 89800 CHABLIS
408 601 953 RCS AUXERRE

Par décisions du 23 juin 2026, l'associé unique a, à compter de cette même date, :

- transformé la forme SARL de la société en la forme d'une Société par Actions Simplifiée - SAS,

- modifié la dénomination sociale «SARL DOMAINE BILLAUD-SIMON» en «DOMAINE BILLAUD-SIMON»,

- constaté la fin des fonctions de gérant de Monsieur Erwan FAIVELEY, - nommé en qualité de président sous la forme SAS, la société CONSORTIUM VITICOLE ET VINICOLE DE BOURGOGNE, sigle : C.V.V.B., Société par actions simplifiée au capital de 329.455 euros, siège social : 8 rue du Tribourg - 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES, immatriculée 775 567 928 RCS DIJON.

Cette transformation entraîne la publication des mentions nouvelles suivantes :
Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire qui ne peut être qu'un associé. Les mandats peuvent être donnés par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou par transmission électronique.

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Cessions d'actions : Les cessions ou transmissions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et à un tiers non associé, à quelque titre que ce soit (y compris en cas de donation ou succession), sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité simple des voix exprimées dont disposent tous les associés.

Mentions au RCS d'Auxerre
L2603405

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

ETABLISSEMENTS CHAROT

Société anonyme
au capital de 1.500.000 Euros
Siège social :
Rue de l'Industrie, Z.I des Sablons
89100 SENS
705 880 383 R.C.S. Sens

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2026 a pris acte de l'apport partiel d'actif de la société BDO IDF à la société AURYON SAS, société par actions simplifiée ayant son siège social sis à SENS (89), 5 chemin des Cannelières et immatriculée sous le numéro 999 023 690 R.C.S. SENS et a décidé de nommer la société AURYON SAS en qualité de commissaire aux comptes, pour la durée restant à courir du mandat de la société BDO IDF.

Pour avis : Le président du conseil d'administration.

L2603393

LDS
GROUPE

RENSENERGIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 40 rue Pierre de l'abbaye
89500 CHAUMOT

Transféré 6 rue Thomas Loiseau - La Rensonnrière 89500 CHAUMOT 938 608 478 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RENSENERGIE a décidé de transférer le siège social du 40 rue Pierre de l'abbaye, 89500 CHAUMOT au 6 rue Thomas Loiseau - La Rensonnrière 89500 CHAUMOT à compter du 16 juin 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance

L2603386

ifacavocats
le bon conseil L

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

J.F. PARTICIPATIONS

SARL au capital de 580.000 Euros
Siège social :
60 rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
403 602 006 R.C.S. Auxerre

Le 12/06/2026, les associés ont décidé la réduction du capital de 278.450 € pour le ramener de 580.000 € à 301.550 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
L2603337

ifacavocats
le bon conseil L

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

J.F. PARTICIPATIONS

SARL au capital de 580.000 Euros
Siège social :
60 rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
403 602 006 R.C.S. Auxerre

Le 14 avril 2026 l'assemblée générale a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Jacques VANDELLE.
L2603338

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SCEA DES ORMES

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 150.000 Euros
Siège social :
22 Grande-Rue - 89800 BEINE
R.C.S. Auxerre 349 739 268

Le 17/06/26, il a notamment été décidé à compter du même jour par l'associé unique de la société SCEA DES ORMES :

- De réduire son capital de 30.000 € et de modifier les articles 7 et 8 des statuts. Capital désormais divisé en 8.000 parts de 15 € de nominal. ANCIENNE MENTION : 150.000 €. NOUVELLE MENTION : 120.000 € ;
- De nommer en qualité de co-gérant sans limitation de durée M. Christophe Patrice, demeurant 21 Grande Rue - 89800 BEINE.

Mentions seront faites au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2603360

POURSUITE D'ACTIVITE

LA FERME DE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
Capital : 7.800 Euros
Siège social :
Zone Industrielle
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
442 802 443 R.C.S. Sens

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 05/06/2026, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La présidente.

L2603334

CLOTURE

DE LIQUIDATION

GT3

SARL en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social :
6 CHEMIN DES RUELLES
89380 APOIGNY
RCS d'AUXERRE n°853 583 102

L'assemblée générale du 28/02/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. IMBERT Didier, demeurant 29 rue du Marché 21210 SAULIEU de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/02/2026.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
L2603358

AVIS DIVERS

PAYA & GEOFFRET
NOTAIRES ASSOCIÉS

M^{me} Rolande CARROUE

Par testament olographe en date à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (89520) du 21 février 2017 ;

M^{me} Rolande Georgine CARROUE, née à SAINT SAUVEUR, le 21 juin 1930, y demeurant 1 allée des Venots, divorcée en secondes noces de M. Dominique BAFRET ;

Décédée à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (89520), le 11 mai 2026 ;
A institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sébastien FOSSEYEUX suivant procès-verbal en date du 5 juin 2026, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire d'AUXERRE le 12 juin 2026.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Delphine GEOFFRET, Notaire à ROCBARON (83136) chargé de la succession.
L2603390

CONSTITUTION

DE SOCIETE

LDS
GROUPE

BB PARTICIPATION

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social :
3 grande rue, 89300 CHAMPLAY

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 19 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : BB PARTICIPATION
Siège social : 3 grande rue, 89300 CHAMPLAY

Objet social : la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations, toutes entreprises, toutes sociétés, créées ou à créer ; et ce par tous moyens notamment apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion ou autrement, la gestion de tous portefeuilles de titres ou de valeurs mobilières, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement

ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Benoit BELTIER, demeurant 3 grande rue 89300 CHAMPLAY

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis La Gérance

L2603335

LDS
GROUPE

FLORENT BELTIER

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social :
55 grande rue 89300 CHAMPLAY

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 18 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : FLORENT BELTIER

Siège social : 55 grande rue, 89300 CHAMPLAY

Objet social : la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations, toutes entreprises, toutes sociétés, créées ou à créer ; et ce par tous moyens notamment apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion ou autrement, la gestion de tous portefeuilles de titres ou de valeurs mobilières,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Florent BELTIER demeurant 55 Grande Rue 89300 CHAMPLAY

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis La Gérance

L2603339

**Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.**

**Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :**

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Essai. Impossible à classer dans une catégorie et proposant un univers à nul autre pareil : l'imposant VLE à motorisation 100% électrique constitue une offre unique sur le marché.

Mercedes VLE, l'incomparable

Et si le voyage idéal, c'était ça ? L'exclusif Mercedes VLE à motorisation électrique redéfinit les codes en s'affranchissant des normes trop étroites pour lui. Au sens propre pour commencer avec des mensurations sculpturales : 5,31 m de long, jusqu'à huit places et un coffre de 800 l. Pour la version « normale », une variante « longue » de 5,48 m étant annoncée pour l'an prochain. De quoi être peu à l'aise dans la circulation urbaine ? Même pas puisqu'avec ses roues arrière directrices, le rayon de braquage de 10,90 m est comparable à celui d'une berline compacte.

Pour le résumer, le constructeur use d'un comparatif éloquent : « *le confort et la maniabilité d'une berline mariés à la polyvalence d'un grand monospace* » avant de brouiller les pistes et de bousculer les genres en le nommant « Le grand limousine ». Une façon de signifier son caractère unique sur le marché actuel ?

Cette alliance inédite de la fonctionnalité et du très haut de gamme s'appréhende pleinement lorsqu'on jette un coup œil à l'aménagement intérieur : Ordre et beauté, luxe, calme et volupté, comme dit le poète ! De la planche de bord-multi écrans numériques, à la finition générale opulente avec des matériaux et habillages premium en passant par les fauteuils individuels aux multiples possibilités de réglages s'adaptant aux desiderata de cha-



Plus de 5,30m de long pour un modèle exclusif redéfinissant la notion de voyage.

con : l'impression d'ensemble est bluffante. Et encore davantage en considérant l'écran panoramique de 79 cm (31,3 pouces) escamotable, installé à l'aplomb des sièges avant, couplé à une caméra numérique qui permet de regarder un film dans des conditions parfaites ou de participer à une vidéo conférence.

« Le grand limousine » - on ne se lasse pas de cette appellation à prononcer de préférence avec

l'accent bavarois - ne se contente pas d'en mettre plein la vue au sens littéral de l'expression. Il se montre pratique et modulable avec ses sièges susceptibles de se replier, de basculer ou d'être déposés pour adapter le volume intérieur aux besoins multiples de ses heureux utilisateurs. Jusqu'à plus de 4.000 disponibles !

Les portes latérales arrière coulissantes à commande électrique

avec ouvertures mains-libres en option, la lunette arrière à ouverture séparée, une capacité de remorquage jusqu'à 2,5 tonnes renforcent ces qualités pratiques.

LE LUXE AUTREMENT

Le VLE 300, commercialisé à la rentrée, est animé par un bloc de 276ch (203 kW) sur l'essieu avant. Le constructeur promet une autonomie conventionnelle

dépassant 700 km. La gamme sera complétée par un VLE 400 4Matic disposant d'un moteur électrique complémentaire sur le train arrière. La puissance cumulée de 422ch (310 kW) lui procurera un niveau de performance de haut niveau avec en particulier un 0 à 100 km/h en 6,5 secondes. Tous deux partagent une nouvelle batterie nickel-manganèse-cobalt d'une capacité de 115 kWh permettant grâce à la technologie 800 volts de récupérer jusqu'à 355 km de marge en 15 minutes sur des bornes adaptées. De quoi permettre des voyages au long cours en « first ». Selon le constructeur, il a suffi de deux arrêts de 15 minutes pour accomplir les 1.100km entre Stuttgart et Rome dans des conditions de circulation normales.

Le Mercedes VLE se prévaut d'un confort de... limousine avec notamment ses suspensions pneumatiques Airmatic régulant automatiquement la hauteur de caisse, d'un comportement routier royal et sûr avec ses multiples aides à la conduite incluses dans le « MB Drive Assist » pro assurant une conduite autonome de niveau 2. Mercedes qui n'a jamais eu la réputation de déborder de modestie estime que « Le grand limousine » : « *redéfinit la mobilité électrique pour les familles, les entreprises et les amateurs de loisirs* ». Ce n'est pas faux. Avec son monospace king size, le constructeur jette un pavé dans la mare où s'ébattent les SUV premium les plus huppés du marché.

Dominique Marée

Concept car. Dans sa livrée immaculée, le concept #2 annonce le retour d'une citadine chez Smart. L'héritière de la Fortwo sera une biplace 100% électrique.

#2 : Smart réinvente la Smart

Smart, devenue une marque germano-chinoise, à moins que ce ne soit le contraire, a changé de dimensions depuis quelques années. Et pris un virage exclusivement électrique. Exit la citadine maline au profit de modèles premium à batterie à vocation familiale. Mais la Fortwo vendue à deux millions d'exemplaires à travers le monde aura bientôt une descendante. Elle s'appellera #2 et le constructeur vient d'en dévoiler le concept car. D'un blanc immaculé jusqu'aux pneus, elle préfigure la future voiture de série et illustre à sa façon la philosophie globale de Smart : love, pure, unexpected. Faut-il traduire ?

Elle y ajoute une formule manifeste : « Function becomes fashion » Un détournement du fameux précepte de l'École du Bauhaus : la fonction détermine la forme.

Au-delà des mots, la #2 se présente esthétiquement comme la lointaine héritière de la Fortwo. Ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre. Deux places, moins de 2,80 m de long, un rayon de braquage inférieur à 7 m pour faire des demi-tours quasiment sur place et une silhouette tout en rondeur suscitant une évidente sympathie. À bord, Smart a fait le choix de l'originalité avec une banquette fractionnable et une planche de bord au dessin en forme de virgule. Élaborée sur une plateforme inédite, elle sera animée par un bloc électrique adapté à sa vocation urbaine avec une autonomie annoncée de près de 300 km et une possibilité de récupérer jusqu'à 80% de marge en seulement vingt minutes sur une borne de recharge rapide en courant continu, qui hélas ne courent pas encore les rues. Des caractéristiques prometteuses. Rendez-vous en octobre au Mondial de Paris pour découvrir la version de série. **D.M.**



OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** 2026 :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : M. Mme Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org